

# LIBYE. CHRONIQUE INTÉRIEURE

**Moncef DJAZIRI\***

## LE SYSTÈME POLITIQUE LIBYEN ET LES CONTRAINTES DE L'ENVIRONNEMENT

L'année 1992 pourrait être considérée comme l'année des épreuves et de la confrontation du régime libyen avec les dures réalités de l'environnement international. Une année décisive dans le processus d'intégration, qui aura marqué durablement l'histoire politique libyenne et qui plus que toute autre, aura pesé d'un poids déterminant dans la dynamique de la vie politique.

Certes dans le passé, Kadhafi avait eu à affronter d'autres événements marquants, dont le plus significatif est le bombardement américain de Tripoli en 1986 visant le leader libyen lui-même. Mais la crise que traverse le système politique libyen paraît plus grave et plus complexe que les précédentes, compte tenu du contexte régional et international ; et par conséquent décisive quant à la perdurance du régime actuel. Ce d'autant plus que la confrontation avec les pays occidentaux, sous le leadership américain, se déroule dans un contexte où les Etats-Unis, seule grande puissance après la dissolution de l'URSS, est capable aujourd'hui d'imposer plusieurs décisions sur le plan international sans opposition sérieuse des autres acteurs internationaux (1).

---

\* Institut de Science politique, Université de Lausanne.

(1) Dans l'histoire des Nations-Unies, il n'y a jamais eu de situation où le conseil de sécurité ait été autant soumis à la volonté américaine. Il n'y a plus de veto soviétique ou russe, et le veto chinois s'est transformé en vote abstentionniste dans les meilleurs des cas : la Chine étant dans une situation de vulnérabilité internationale telle, qu'elle ne peut qu'adopter une position conciliante et consensuelle au sein du système des Nations-Unies. Les Américains aspirent aujourd'hui à jouer un rôle impérial, surtout depuis l'éclatement de l'URSS. Dans un document du Pentagone de mars 1992, il est dit que les Etats-Unis étant désormais l'unique grande puissance dans le nouvel ordre mondial, n'accepteront pas de partager ce rôle sur la scène Moyen-Orientale. C'est donc une donnée nouvelle dans la dynamique internationale, qui n'était pas présente dans la confrontation de 1986.

## I. - LA CRISE DE LOCKERBIE ET LES SANCTIONS INTERNATIONALES

### I. Les sanctions onusiennes

L'affaire de Lockerbie, qui avait éclaté en 1991 (2), a joué en 1992 un rôle déterminant dans l'aggravation de la crise politique en Libye. Ce sont plus particulièrement les sanctions onusiennes qui ont aggravé la crise de légitimité que traverse le système politique libyen depuis quelques années.

Dans la résolution 731 du 21 janvier 1992, votée à l'unanimité, le Conseil de sécurité de l'ONU, a sommé la Libye de coopérer à l'enquête française. Le 31 mars 1992, revenant à la charge, il a adopté la résolution 748 dans laquelle la Libye est qualifiée « d'Etat terroriste », résolution qui impose à ce pays un embargo militaire total et une interdiction faite aux avions civils libyens de quitter ou d'atterrir en Libye. La résolution appelle en outre tous les pays à réduire leurs représentations diplomatiques à Tripoli (3). Le lendemain de cette résolution, des manifestations ont lieu, dans la capitale libyenne, devant les ambassades de plusieurs pays membres du Conseil de sécurité ayant voté la résolution 748 ; celles de Russie et surtout du Venezuela ont été attaquées et ont subi d'importants dégâts. Par ailleurs, des manifestants ont brûlé des drapeaux américains. Des missions d'autres pays ayant voté la résolution ont également fait l'objet d'attaques : l'Italie (au titre de représentant des intérêts britanniques à Tripoli), mais aussi la Hongrie.

Estimant que « les conditions ne sont pas réunies pour une modification des sanctions » imposées à la Libye, le Conseil de sécurité a décidé, dans une nouvelle résolution, le 9 décembre 1992, de maintenir l'embargo sur les fournitures militaires et les liaisons aériennes ; il a sommé par ailleurs la Libye de livrer aux Etats-Unis ou à la Grande-Bretagne les présumés responsables de l'attentat contre le Bœing de la Pan Am en décembre 1988 et de coopérer avec la justice française à propos de l'attentat contre le DC-10 d'UTA. En adoptant ces sanctions contre la Libye, l'ONU a créé ainsi un précédent et a ouvert par conséquent un « nouveau chapitre » car le Conseil de sécurité sera désormais « saisi des actes de terrorisme d'Etat » (4).

(2) Pour l'histoire de l'affaire dite de « Lockerbie », voir notre chronique libyenne, dans *l'Annuaire de l'Afrique du Nord*, T. XXX, 1991.

(3) Dix pays ont voté la résolution 748 du 31 mars 1992, ce sont : la France, la Grande-Bretagne l'Equateur la Russie, les Etats-Unis, l'Autriche, la Belgique, le Venezuela, le Japon et la Hongrie ; cinq pays se sont abstenus : la Chine, le Maroc, le Zimbabwe, le Cap vert et l'Inde, porte-parole des non-alignés.

(4) Selon le président du Conseil de sécurité de mars 1992, l'ambassadeur du Venezuela, M. Diego Arria, la résolution adoptée par le Conseil de sécurité « ouvre un nouveau chapitre », car le Conseil sera désormais « saisi des actes de terroriste d'Etat », cf., *Le Monde*, 2.4.92.

En réalité, ces sanctions participent de la politique américaine de «*containment*» contre la Libye. En effet, bien avant les résolutions du Conseil de sécurité, les Américains avaient pris l'initiative d'imposer leurs propres sanctions contre la Libye. Agissant initialement d'une manière unilatérale, et en dehors de toute décision de la communauté internationale, les Etats-Unis avaient adopté des sanctions contre la Libye avant même que la communauté n'adopte les résolutions internationales. Ainsi, le 29 mars 1992, trois jours avant la résolution 748 du Conseil de sécurité, le département américain du Trésor avait gelé les avoirs et les comptes bancaires détenus aux Etats-Unis par quarante-six entreprises qui, selon l'administration, étaient contrôlées par le gouvernement libyen, avec lequel Washington avait rompu ses relations diplomatiques depuis 1986. Mais d'après certaines sources, aucune entreprise incriminée n'a son siège sur le sol américain. Parmi les quarante-six sociétés figurent une filiale d'Agip, la compagnie pétrolière italienne, et le réseau de raffineries européennes Tamoil.

## 2. Les enjeux réels de la crise de l'affaire Lockerbie

Pour certains observateurs, le dossier des accusations, sur la base duquel ont été prises les sanctions, est fragile ; les preuves judiciaires faisant sérieusement défaut et la menace libyenne pour la paix et la sécurité mondiales n'est pas établie (5). Par ailleurs, les préoccupations américaines vont au delà de cette affaire et concernent l'ensemble de la politique libyenne depuis l'accession de Kadhafi au pouvoir en 1969.

En effet, les Américains posent des conditions aux Libyens relatives à la vie politique intérieure de leur pays. Elles concernent la renonciation au projet d'unité arabe, la mise sur pied d'une campagne d'autocritique du régime de Kadhafi, l'obligation pour les autorités libyennes de se consa-

(5) Dans *The Economist* du 11 avril 1992, un auteur anonyme s'interroge sur le sérieux des enquêtes et le bien fondé des sanctions. Il déclare que par ces sanctions, les Etats-Unis se sont placés sur « un terrain glissant du droit international » : « *In taking on Iraq, the American allies were on sure ground, united and facing danger. In taking on Libya, America, Britain and a less than whole-hearted France are on slippery legal territory. They have had to bully a reluctant Security Council into line. And they have no support from the Arab governments that were their most valuable political allies in their Gulf war, but who now believe that the West is acting with unreasonable haste* ». L'auteur explique que contrairement à l'Irak où Saddam est un danger, il n'est pas sûr que Kadhafi soit une menace réelle pour la paix mondiale : « *By grabbing a smaller country, Iraq showed itself to be a huge danger. Libya, on the other hand, is being punished on suspicion of an atrocious past. The punishment may be just - and most Libyans would probably be happier under a different ruler. What is not clear, as it was with Mr Hussein, is that world peace is threatened by an unpunished Mr Qaddafi* » (cf., *The Economist*, 11.4.92). Pour sa part, le très célèbre chroniqueur du *Washington Post*, A.M. Rosenthal émet de sérieux doutes concernant la culpabilité libyenne, estimant que plusieurs pays sont impliqués dans l'affaire de la Pan Am : « *About the downing of Pan American 103, two major questions remain to be answered. This is the first : will the truth be disclosed to the world - the full truth, not just the part being recited at the United Nations ? The answer is yes, someday - it is a matter of time - . Two many people were involved in the crime, from too many countries, for the United States and United Nations to be able to hang the Lockerbie bombing only on the Libyans and then just walk away forever from the rest of the story the rest of it* » (cf., *The Herald Tribune* du 1.4.1992).

crer exclusivement à la politique intérieure de leur pays, la dissolution des comités révolutionnaires et du Congrès général du peuple, la formation d'un «réel gouvernement» (comme tous les gouvernements dans le monde entier, disent les Américains), l'allègement de l'appareil militaire et sa réduction au minimum; l'exigence également que les tâches des forces de police libyennes soient limitées au maintien de l'ordre et de la sécurité intérieure. Les Américains exigent par ailleurs le retour des réfugiés politiques dans leur pays avec la reconnaissance de leurs droits à participer à la vie politique par l'organisation d'élections démocratiques; la mise à l'écart du pouvoir de tous les éléments connus pour leur radicalisme et de ceux qui sont responsables de l'appareil de sécurité ayant participé aux opérations de terrorisme dans un passé récent. Les Américains exigent aussi la dissolution du Congrès populaire général arabe, et de l'organisation pour «l'Appel à l'islam» (*ad-Da'wa al-islâmiyya*), ainsi que la remise de tous ses dossiers et documents. L'une des graves conditions posées par les négociateurs occidentaux aux responsables libyens, et qui porte atteinte à la souveraineté libyenne, c'est l'engagement formel de la Libye d'accepter un programme précis d'extraction et d'exportation du pétrole, ainsi qu'une liste des pays vers lesquels la Libye peut exporter son pétrole. Il s'agit là d'un programme de démocratisation «forcée» que les Occidentaux, et les Etats-Unis en particulier, cherchent à imposer. Ce programme est revendiqué également par l'opposition libyenne (cf. *infra*). Ainsi, l'enjeu réel des sanctions onusiennes est donc de contraindre les dirigeants libyens à changer de politique et d'obliger Kadhafi à renoncer au pouvoir. C'est là que réside la fonction latente de l'«affaire Lockerbie», ce que révèle d'ailleurs les déclarations de Schuler, expert américain (6).

(6) Henri Schuler, spécialiste de la Libye, directeur du programme «Energie et sécurité» du Centre d'Etudes stratégiques et internationales de Washington, conseiller du gouvernement américain a déclaré en mai 1992 que l'objectif réel de la campagne américaine est de renverser Kadhafi et changer le régime politique en Libye. Schuler explique que Kadhafi s'est trompé en 1971 en nationalisant les compagnies américaines et en ayant joué le rôle de fer de lance dans la crise pétrolière de 1973 qui fut une menace pour l'Occident. Schuler explique qu'il est opposé à l'utilisation de la force contre la Libye, mais estime qu'il faut renforcer les sanctions économiques et appliquer un embargo pétrolier pour contraindre Kadhafi à quitter le pouvoir. Henri Schuler reconnaît que c'est depuis 1981 qu'il essaye de convaincre les autorités américaines de la nécessité de renverser Kadhafi. Il avait travaillé avec James Baker lorsque ce dernier était directeur des affaires de la Maison Blanche et plus tard lorsque ce dernier était Secrétaire d'Etat au Trésor avant d'être responsable du Département d'Etat. Schuler reconnaît qu'il n'y a pas une «grande participation» libyenne dans les opérations de terrorisme, sinon les aides financières aux terroristes. Il reconnaît également que la responsabilité libyenne dans la destruction de la Discothèque de Berlin en 1986 (qui a motivé le bombardement américain de 1986) n'est pas établie. Rappels par ailleurs que Schuler a visité la Libye en 1959; il y est retourné en 1962 pour occuper le poste de conseiller à l'ambassade américaine à Benghazi. Il a travaillé ensuite comme expert pétrolier auprès de la compagnie américaine *Bunker and Hunt*, qui avait été nationalisée en 1971; il avait d'ailleurs négocié à cette époque avec Jalloud pour le compte des compagnies américaines. Récemment, en novembre 1993, il a organisé un colloque à Washington sur l'opposition politique en Libye, cf., *al-Wasât*, 11.5.1992.

## II. - LES EFFETS DES SANCTIONS SUR LE SYSTÈME POLITIQUE LIBYEN (LES EFFETS DE RÉTROACTION)

### 1. La réponse de Kadhafi : le recours à la légitimation religieuse

Le 9 mai 1992, dans le cadre de la réunion des congrès populaires de base, le colonel Kadhafi a prononcé un discours d'orientation radio-télévisé au cours duquel il a précisé qu'il était prêt à autoriser une enquête internationale en Libye sur les prétendues armes chimiques : « nous sommes prêts à permettre à des enquêteurs de venir en Libye pour enquêter sur les prétendues armes chimiques et nucléaires ». Il a précisé en effet que les armes à gaz sont un danger et qu'il faut donc une commission internationale pour enquêter en Libye, mais aussi en Israël. Nous n'avons pas l'intention, a-t-il déclaré, de fabriquer une bombe nucléaire qui coûterait des milliards de dollars ; « la Libye a déjà signé le traité de la non-prolifération des armes nucléaires ; l'Agence de l'énergie nucléaire pourrait, si elle le souhaite, enquêter en Libye et elle verrait que notre pays n'entend pas fabriquer cet arme ». D'autre part, le colonel Kadhafi a expliqué que les accusations de soutien au terrorisme sont sans fondement, car les prétendus camps d'entraînement pour terroristes n'ont aucune existence en Libye : « nous sommes ouverts à toute enquête internationale ».

Le leader libyen a précisé que son pays ne peut remettre aux grandes puissances les deux Libyens inculpés. Il a rappelé également que son pays ne pourra les remettre qu'à un petit pays : « nous n'avons pas confiance dans la justice américaine, surtout après le déni de justice à l'égard d'un citoyen noir-américain qui a été agressé par quatre policiers sans que ces derniers n'aient été à aucun moment sérieusement inquiétés ». La Libye, a-t-il déclaré, est prête à négocier avec les Etats-Unis et la Grande-Bretagne avec lesquels elle a des échanges commerciaux et économiques. S'adressant aux congrès populaires de base, il a déclaré que c'est au peuple de s'asseoir tranquillement et de discuter du problème de l'extradition : « c'est au peuple libyen qu'appartient la décision en la matière, et non pas à Kadhafi, ni à Abdesselam Jalloud ni à Khouildi al-Hamidi. Le problème dans sa complexité peut trouver une solution facile ; mais si les Etats-Unis et la Grande-Bretagne veulent attaquer la Libye, nous sommes prêts pour le combat, et en dernière analyse c'est celui qui est sur sa propre terre qui emportera la bataille ». Pour la première fois, Kadhafi a fait une allusion indirecte aux rumeurs sur les tentatives américaines d'installer un nouveau gouvernement en Libye et a déclaré : « le gouvernement afghan qui avait été installé par les Russes n'a pas tenu et donc tout gouvernement qui sera installé par les Américains en Libye ne tiendra pas ».

Dans un discours historique prononcé le 4 avril 1992, le colonel Kadhafi a déclaré que si les Etats arabes refusent l'Union, qui permettrait d'affronter la croisade contre l'islam, il se proclamera Calife et proclamera la Libye Etat fatimide en Afrique du Nord et dans la nation arabe : « si

aucun Etat ne veut brandir l'étendard de l'Etat islamique, la Libye prendra ses responsabilités et regroupera sous son égide et son drapeau tous les combattants, tous les musulmans, tous les fondamentalistes et tous les extrémistes : nous appuierons tout autre pays comme l'Iran, l'Afghanistan, l'Indonésie ou le Nigéria qui portera l'étendard de l'islam». Selon lui, les musulmans souhaitent être réunis autour d'un calife pour déclarer le combat sacré (le *Jihâd*) ; si jamais pareille hypothèse d'école se réalisait, a-t-il déclaré, « le monde entier s'enflammerait, se couperait en deux : d'un côté les chrétiens de l'autre les musulmans ». Pour Kadhafi, ce sont les fondamentalistes qui insistent auprès de lui pour que « le grand combat » (*al-Jihâd al-Akbâr*) soit déclaré et que la Libye soit le pays du calife ».

La prééminence du leadership de Kadhafi dans le traitement de la crise est patente : c'est en effet lui qui a traité directement l'affaire de Lockerbie, secondé par trois ou quatre officiers de la sécurité, proches de lui, laissant au comité populaire général (le gouvernement) la gestion des affaires courantes. Pour conduire cette crise, le colonel Kadhafi a constitué plusieurs comités spécialisés, chargés de préparer les différents dossiers sur cette crise. A côté de lui, il y a le comité pour la sécurité du pays composé de jeunes libyens de 30 à 35 ans qui sont très proches de Kadhafi et lui sont fidèles. Ce sont eux qui sont chargés de sa sécurité, qui vivent très bien et jouissent de la confiance du leader, assistent aux fêtes et autres cérémonies sociales et privées organisées par Kadhafi à leur attention.

### 3. Les débats au sein des congrès populaires

Lors du discours d'ouverture du Congrès général du peuple, le 13 juin 1992 le secrétaire général du CGP, M. Abdelrazzak Sâsâ a déclaré que « la loi libyenne ne permet pas l'extradition de citoyens libyens vers d'autres pays ». Il a également attaqué les Etats-Unis et la Grande-Bretagne qui veulent imposer au monde la loi du plus fort ». Il a rappelé par ailleurs que son pays n'est pas responsable de l'explosion de l'avion Pan Am au dessus de Lockerbie, ni celle de l'avion d'UTA dans le désert du Niger en 1989, qui a fait 440 victimes. Il se dit opposé à l'extradition à l'instar des lois aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et en France, la loi libyenne n'autorise pas l'extradition des citoyens libyens à un pays tiers.

Pour appuyer son argumentation, M. Sâsâ a cité l'exemple des Etats-Unis qui refusent d'extrader des Irlandais poursuivis par la Grande-Bretagne ; de même que le refus de l'Italie et de la Grèce d'extrader des Palestiniens demandés par les Etats-Unis. Il a en outre rappelé à nouveau que son pays est prêt à coopérer afin de trouver une solution juste à la crise de Lockerbie, sur la base des lois et chartes internationales. « La Libye, a-t-il dit, a déjà répondu aux exigences de la résolution 731 qui ne demande pas l'extradition de citoyens libyens, mais souhaite une coopération à l'enquête, ce que fait la Libye déjà ». M. Sâsâ a par ailleurs remercié « les masses dans le monde arabe et en dehors, de même que les partis politiques, les parlements, les organisations et les syndicats, qui ont proclamé leur soutien à la Libye dans cette affaire ». Le secrétaire

général du CGP a en outre défendu les principes de l'arabisme, ainsi que la politique poursuivie par Kadhafi contre les Etats-Unis. Il a rappelé aussi qu'il ne peut y avoir de remise en cause des principes de la révolution d'*al-Fâtah*, ni de contestation du rôle de Kadhafi (7).

Le lendemain de l'intervention du secrétaire du CGP, *al-Jamâhiriya* et *az-Zahf al-Akhdhâr* l'ont critiqué : « Sassâ se considère comme président du parlement, alors qu'en réalité il n'est rien de plus qu'un administrateur qui préside un comité de rédaction ». Le journal des comités révolutionnaires a accusé Sassâ de déformer la réalité et de tenter de tromper le peuple. Par ailleurs, il semble qu'il y ait eu des divergences au sein du CGP sur la ligne à adopter concernant les demandes d'extradition : certains, parmi les intellectuels estiment qu'il fallait refuser cette extradition car elle remet en question la souveraineté et l'indépendance de la Libye. Ainsi, l'actuel ambassadeur de Libye en France et membre du CGP, M. Saïd Moujbir, a déclaré qu'il démissionnerait si les autorités décidaient l'extradition : « si le prix du rapprochement et l'établissement des relations amicales se traduit par l'atteinte à l'indépendance et à la souveraineté de la Libye, je pense que c'est un prix trop élevé ».

Dans le même esprit, le CGP a décidé de mettre sur pied une commission chargée de reprendre contact avec les puissances concernées pour tenter de trouver une solution au différend qui les oppose à la Libye. Tout en invitant les Américains et Britanniques à rétablir leurs relations diplomatiques avec la Libye – rompues en 1986 pour cause de terrorisme – le CGP a condamné par ailleurs le terrorisme et suggéré la dissolution de l'association de « l'appel à l'islam » (*ad- Da'wa al-islamiyya*), qui diffuse les thèses libyennes dans le monde. Et ce n'est pas un hasard si le « prix Mouammar al-Kadhafi des droits de l'homme » de 1992 a été consacré à une cause non politique, la création d'un institut de lutte contre le Sida en Afrique ; alors que les précédents lauréats étaient le dirigeant noir sud-africain Nelson Mandela, l'Intifada palestinienne, et les Amérindiens.

### III. – LES INTERACTIONS DU SYSTÈME AVEC L'ENVIRONNEMENT

Au lieu de se réfugier dans une attitude de repli défensif, les autorités libyennes ont adopté une réaction consistant à faire comprendre aux acteurs internationaux qu'ils ont bien saisi le message, celui d'entreprendre des modifications politiques intérieures. C'est donc par un communiqué du 9 juin 1992 que l'Agence JANA a annoncé l'amorce de changements importants vers plus de réalisme. C'est d'abord la révocation du directeur de l'agence JANA : « Les forces révolutionnaires ont chassé l'ancien directeur », accusé de « désinformation » et « de tentatives de tourner en dérision

(7) Cf., *ash-Sharq al-Awsât*, 17.6.92.

le peuple, sous le couvert de slogans sur l'arabisme et l'islam » (8). Ce changement constitue l'ébauche de la remise en cause des options politiques de Kadhafi. Le même jour, lors de la réunion du Congrès général du peuple, et pour la première fois depuis son accession au pouvoir en 1969, le colonel Mouammar Kadhafi a fait l'objet de critiques sévères formulées par la presse jamahiriyyenne l'accusant d'être responsable de l'hostilité occidentale contre la Libye.

### **1. Des changements dans l'appareil militaire comme concessions aux pays occidentaux**

Les premières décisions stratégiques concernent les changements au sein de l'appareil militaire ; elles sont autant de concessions aux pays occidentaux. En effet, au cours de 1992, Kadhafi a pris un certain nombre de décisions concernant l'appareil militaire et de sécurité. Ainsi, le colonel Khalifa Akheich a été muté dans la région de Syrte où il a été chargé de présider la cellule de sécurité de Syrte, une des plus grandes du pays. D'un autre côté, le colonel Barrani Ichkâl a été transféré de la région militaire de Gharian à Tripoli, où il a été chargé de la cellule de sécurité de Tripoli. Par ailleurs, Kaddhafeddâ, qui a été rappelé du Caire où il assumait une mission de coordination des relations entre la Libye et l'Égypte, a été chargé de la cellule de sécurité à Tobrouk. Et, le colonel al-Mabrouk Sahbân (originaire de la tribu al-Mouqârâha, frère du colonel Abdesselam Sahbân (mort au Tchad en 1990) a été chargé de commander la région militaire de Gharian à la place du colonel Ichkâl. En outre, le colonel Hassen al-Kâssah a été chargé de commander une force militaire spéciale (composée en partie de policiers) et constituée de 300 à 350 officiers, sous-officiers et soldats, dont la mission est de contrôler la situation dans le sud du pays en raison des conflits tribaux et de la présence d'une forte population réfugiée, en provenance du Tchad et d'autres pays africains avoisinants.

Autre changement stratégique c'est la reprise en mains de l'appareil de sécurité, branche de l'appareil militaire. Cet appareil est formé de cinq cellules (*katâ'ib*) qui se trouvent à Tripoli, Syrte, Ajdabiya, Tobrouk et Sebha. Placées sous la responsabilité du colonel Kadhafi, les cellules de sécurité sont constituées chacune de 200 à 400 personnes ; elles ont une double tâche : assurer la protection de Kadhafi et mater toute rébellion. Parmi les personnalités fiables, il y a le colonel Massoud Abdelhafidh, considéré comme un personnage essentiel surtout dans le sud du pays, où il avait joué un rôle important dans les opérations militaires contre le Tchad. Le dernier poste qu'il a occupé, a été celui de coordinateur des cellules de sécurité. Il n'avait toutefois pas les compétences de donner des ordres aux commandants de ces cellules et n'était donc pas probablement un personnage clé dans la situation actuelle.

---

(8) Cf., *Le Monde*, 11.6.92.

Par ailleurs, Kadhafi a retiré à Saïd Kaddafeddam le commandement de la cellule de sécurité de Syrte, poste qu'il a confié à Khalifa Akheich. Selon certaines sources, Saïd Kaddafeddam a été muté à Tripoli sans qu'aucune mission ne lui ait été confiée; il aurait été privé de toutes ses responsabilités militaires. Quant à Ahmed Kaddhafeddam, (qui a été rappelé du Caire où il coordonnait les relations entre les deux pays, comme nous l'avons signalé précédemment), il a été interrogé par Kadhafi lui-même, puis il a rejoint Tobrouk, siège officiel de la cellule de sécurité de la région (9). Enfin, Kadhafi a décidé de reprendre en mains l'appareil de sécurité extérieure. A cet effet, il a réuni en urgence, le 10 mai 1992, les agents qui travaillent dans les bureaux populaires à l'étranger. Au même moment, le colonel Amor Qawider (directeur de l'appareil de sécurité intérieur a été dégradé à un poste de sous-officier car il avait pris l'initiative de promouvoir certains officiers à des postes de responsabilités (ce qui était dans ses attributions) sans consulter Kadhafi. Selon certaines sources, les Etats-Unis avaient présenté à Kadhafi une liste de 61 personnes dans l'appareil de sécurité dont ils demandaient l'extradition afin qu'elles soient jugées par la justice américaine, sous le chef d'accusation d'implication dans la planification, la préparation et l'exécution d'actions terroristes. Ce sont probablement ces mêmes personnes qui ont été exclues de l'appareil de sécurité.

Comme autre élément, il y a eu l'institutionnalisation du renseignement libyen. En effet, le 21 octobre, les autorités libyennes ont décidé de placer l'appareil de renseignement libyen sous la responsabilité du ministère de la justice. Cette réforme est un signe tangible de l'intégration du renseignement dans les structures formelles du pouvoir. En effet, intégrer la sécurité et le renseignement dans la structure du ministère de la justice, c'est affirmer la primauté de la loi sur toute autre considération. C'est aussi faire obéir le fonctionnement des services de la sécurité aux lois communes nationales et internationales et c'est donc présenter à l'opinion internationale des gages de responsabilité et de sérieux. Mais c'est aussi montrer que Kadhafi n'a plus peur de ce qu'il appelle la « contre-révolution » et qu'il peut donc abandonner la direction de l'appareil de sécurité. A travers cette décision, le colonel Kadhafi entendait également communiquer aux occidentaux son désir de changer l'image de son pays et montrer sa détermination à lutter contre le terrorisme en soumettant l'appareil de renseignements au contrôle des institutions publiques de l'Etat. A cet égard, le nouveau responsable de l'appareil de la sécurité extérieure est rattaché au comité populaire général de la justice dont le secrétaire est Ibrahim Bakkar (10).

(9) Cf., *al-Majalla*, No 646, 24.6.92.

(10) Ce service est dirigé par le colonel Youssef Dibri depuis 1991. Celui-ci avait participé à des négociations secrètes avec les gouvernements britannique et américain; il avait participé également à la préparation du dossier sur les informations relatives à l'IRA qui avaient été communiquées aux autorités britanniques, cf., *as-Sharq al-Awsât*, 23.3.92.

Le 15 novembre 1992, lors d'un discours télévisé à l'occasion de l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès général du peuple, Abdesselam Jalloud (11) a appelé le président élu Clinton à « ouvrir une nouvelle page avec la Libye sur la base du respect mutuel et du dialogue comme seule solution pour le règlement des différends ». Dans ce même discours, Jalloud s'est félicité de l'élection du démocrate Clinton, estimant qu'il représente « les jeunes générations et les classes pauvres », et a exprimé l'espoir de voir la nouvelle administration « s'efforcer de mieux comprendre les Libyens, tels qu'ils sont en réalité et non comme les représentent les médias sionistes hostiles aux arabes ». Le commandant Abdesselam Jalloud a par ailleurs réaffirmé que son pays « est prêt à collaborer avec les Nations Unies pour régler l'affaire de Lockerbie » et qu'il souhaite « un jugement juste et équitable » des deux libyens accusés d'être impliqués dans l'attentat contre un Bœing de la PanAm qui avait fait 270 morts en 1988 au dessus de Lockerbie.

Réuni à Syrte, du 16 au 19 novembre 1992, le CGP a décidé le principe de l'extradition des deux inculpés, dans la mesure où ils seraient jugés par un « tribunal équitable et intègre ». Dans une déclaration finale du 19 novembre 1992, le CGP déclare que la Libye est disposée à coopérer dans l'enquête sur l'explosion de l'avion de la PanAm. Malgré l'amertume de la Libye et le sentiment d'injustice concernant les décisions d'embargo, le CGP déclare vouloir appliquer la résolution 731 du 21 janvier 1992. Il invite par ailleurs le juge Bruguière à revenir en Libye pour poursuivre l'enquête, et s'engage à lui fournir toutes les facilités et les moyens lui permettant d'accomplir sa mission.

(11) Certains ont fait état de dissensions entre Kadhafi et Jalloud qui est opposé à l'extradition, en raison du fait que les deux inculpés sont issus de sa propre tribu - *al-Mouqaraha* -. Sans pouvoir vérifier la véracité de cette hypothèse, on constate que Jalloud a repris en 1992 une certaine place dans la vie politique. Concernant les relations entre Jalloud et Kadhafi, celles-ci remontent aux années du secondaire à Sebha en octobre 1956 lorsqu'ils avaient organisé ensemble des manifestations de protestation. Abdesselam Jalloud a achevé ses études secondaires à Sebha et a rejoint par la suite l'Académie militaire royale à Benghazi en 1963. En 1965, il achève sa formation militaire et obtient le grade de commandant, en se plaçant 10<sup>e</sup> dans sa session qui groupait 55 étudiants. Il a rejoint par la suite le secteur de l'armement du génie civil dans l'armée libyenne. En 1967, il a été envoyé aux Etats Unis pour une courte formation militaire à l'école du Génie civil, précédé par une courte période de formation en anglais à St Antonio au Texas. Quelques semaines après le coup d'Etat, plusieurs missions spéciales lui avaient été confiées : c'est lui qui avait présidé la première délégation libyenne à l'étranger qui avait été reçu en Egypte par Nasser en septembre 1969. C'est également lui qui avait présidé la délégation pour la négociation avec le gouvernement français, l'achat de 100 avions « Mirage 5 », en octobre 1969. C'est également lui qui avait conduit la délégation qui avait négocié l'évacuation par les forces britanniques de la base militaire de Tobrouk, et par les forces américaines de la base de Wheels à Tripoli en décembre 1969. Il avait été nommé ministre de l'intérieur et de l'industrie dans le gouvernement qu'avait présidé Kadhafi entre janvier 1970 et juillet 1972. Il a ensuite présidé le gouvernement entre juillet 1972 et mars 1977. Pendant toute cette période, il avait assumé la responsabilité directe du secteur pétrolier et industriel. Il avait été également impliqué dans la négociation de tous les projets de développement. Il a par ailleurs joué un rôle important dans toutes les expériences visant à l'instauration d'un nouveau régime politique, en commençant par les premiers congrès populaires, en passant par l'Union Socialiste Arabe dont il a été le secrétaire général, pour finir avec l'expérience des comités et des congrès populaires en 1977. Il a ensuite présidé les comités révolutionnaires qui avaient été constitués par Kadhafi en 1978. C'est enfin lui qui avait suppléé à Kadhafi lorsque ce dernier avait décidé, un temps, de renoncer à ses tâches diplomatiques et protocolaires pour se consacrer à l'action révolutionnaire. C'est à juste titre qu'on parle de lui comme « le deuxième personnage de l'Etat » après Kadhafi.

Comme autres concessions, et selon certaines sources, Kadhafi aurait accepté une condition capitale, posée par les Américains : il se serait engagé à confier progressivement la gestion du pétrole libyen aux compagnies américaines ; ces dernières prendraient en charge son extraction et sa commercialisation. La Libye se serait également engagée à respecter le quota de production du pétrole fixé par les compagnies américaines, ainsi que le prix qu'elles conseillent. Kadhafi se serait engagé aussi à limiter la quantité du pétrole exporté vers les Etats européens, l'Allemagne en particulier. Par ailleurs, il se serait engagé à dédommager les victimes de la Pan Am ; ce dédommagement prendrait la forme d'une aide humanitaire.

Selon les mêmes sources, Kadhafi s'est dit prêt à accueillir l'opposition de l'extérieur, à se réconcilier avec elle, en lui permettant de participer au pouvoir. Kadhafi aurait, en revanche, demandé des garanties concernant son maintien au pouvoir. Il aurait demandé à certaines factions de l'opposition, comme le Front national du salut de la Libye (FNSL), de renoncer à certains slogans et d'accepter le nouveau régime tel qu'il sera instauré. Dans cette perspective, Kadhafi a pris contact avec des personnalités de l'opposition pour leur demander d'entreprendre des négociations avec l'opposition ; ces personnalités auraient exigé de Kadhafi la démocratisation de la vie politique.

## **2. Tentative de dialogue entre Kadhafi et l'opposition**

C'est Kadhafi lui-même qui avait tenté un dialogue avec l'opposition en recevant le commandant Abdelmoneim al-Houni, ancien membre du CCR ; tentative qui s'est soldée par un échec. Comme seule réponse, le commandant al-Houni a envoyé, à la fin décembre 1992, une lettre personnelle au leader libyen lui demandant de démissionner, de remettre aux membres restants du CCR le pouvoir et de charger le colonel Abou Bakr Jabr Younès, commandant des forces armées, de la formation d'un « gouvernement de salut » qui se chargerait, conformément aux compétences complètes qui lui seront octroyés, de résoudre la crise avec les pays occidentaux. Dans sa lettre, al-Houni rappelle que « les sanctions des pays occidentaux ne menacent pas seulement la souveraineté nationale, ni ce qui reste des fondements de l'Etat, mais menacent également l'unité du pays ». Il accuse par ailleurs Kadhafi d'avoir rallumé les flammes du tribalisme, et du régionalisme, un mal qui a rongé la Libye dans le passé ; il lui demande de démissionner de son poste car cela constituerait une solution finale à la crise ; cette démission permettra, dit-il, aux « hommes honnêtes » de sauver notre patrie et de sauvegarder la souveraineté et l'unité du pays.

#### IV. RÉFORMES ADMINISTRATIVES DE L'ÉTAT

##### 1. Réforme des structures administratives

Réuni en session ordinaire à Syrte (lieu de naissance de Kadhafi à 370 km de Tripoli) le 7 octobre 1992, le CGP a décidé de réduire le nombre des comités populaires généraux (ministères) en les ramenant de 22 à 13, et ce dans le cadre d'une politique de lutte contre l'excessive centralisation administrative. Le CGP a décidé également de faire fusionner certains ministères (12). Il a par ailleurs décidé d'en maintenir d'autres, comme celui des affaires étrangères. Le CGP a décidé en outre la création d'un nouveau portefeuille, celui du comité populaire général pour l'unité, chargé des affaires de l'unité entre les pays arabes; ce comité remplace le comité populaire pour les affaires de l'Union du Maghreb Arabe qui n'est pas mentionné dans la résolution du CGP. Le CGP a également décidé de supprimer le comité populaire général pour la jeunesse et le sport. Enfin, fait sans précédent depuis 1972, un comité populaire à la défense est créé.

Cette restructuration de l'appareil exécutif intervient dans un contexte de crise économique et de pénurie. Elle correspond donc à la fois au souci des dirigeants libyens de procéder à une rationalisation et, un allègement de l'appareil administratif dans un but d'économie, et participe d'une politique générale, de lutte contre la bureaucratiation. C'est dans cette perspective que le colonel Kadhafi a annoncé, le 25 octobre 1992, la transformation du pays en « petites jamahiriyyas ». En effet, le leader libyen a décidé la création de 1 500 « communes autogérées » dont chacune sera chargée de la gestion financière de ses propres ressources et de l'administration directe et locale des différents services de l'État, ce, de manière décentralisée. A cet effet, un comité populaire général communal de 13 personnes sera désigné dans chaque municipalité; il remplira les mêmes fonctions que remplit le comité populaire général à l'échelle nationale.

Autre aspect de la politique de désétatisation et de réforme de l'appareil administratif, c'est l'allègement de l'appareil de gouvernement. En effet, le nouveau comité populaire général, tel qu'il a été désigné à main levée par les 3 000 participants au CGP du 18 novembre 1992, est réduit. La désignation du nouveau comité populaire général a permis de constater l'existence de divergences parmi les congressistes concernant la désignation du Secrétaire du comité populaire du Plan, des finances et du commerce. C'est finalement M. Mohamed Beyt al-Mâl qui a été choisi. Celui-ci appartient au groupe dit « des idéologues », et a été parmi les mem-

---

(12) En effet, dans le nouveau gouvernement, plusieurs ministères ont été concentrés en un seul: c'est le cas du comité populaire général pour l'Enseignement, la Jeunesse, la Recherche scientifique et la Formation professionnelle, dirigé par Maâtouq Mohamed Maâtouq; ou du Comité populaire général du Plan, des Finances et du Commerce, dirigé par un nouveau secrétaire, M. Mohamed Beit al-Maâl.

bres les plus actifs des comités révolutionnaires, depuis qu'il était étudiant dans le secondaire. Après avoir terminé ses études de droit, il avait présidé le comité populaire de la ville de Benghazi.

Autre nomination importante, celle de M. al-Mountassir au poste de secrétaire du comité populaire général pour les relations extérieures et la coopération internationale (affaires étrangères). Cette désignation est significative à double titre, car ce ministre jouit d'une grande expérience dans les relations avec l'Occident et dans la connaissance des différentes politiques révolutionnaires de la Libye. Il est donc appelé à remplir une mission délicate, celle de dédramatiser les relations de la Libye avec l'Occident, en premier lieu d'éviter l'aggravation de la confrontation et l'explosion qui couvent depuis plus d'une année (13). A la tête du ministère de la Planification depuis 1990, M. Amor Moustapha al-Mountassir avait la responsabilité des investissements publics de la Libye en Europe et dans le Tiers Monde, et a su conduire cette politique avec beaucoup d'efficacité. Selon des économistes occidentaux qui traitent avec la société libyenne d'investissement (LAFICO), société placée sous la direction d'al-Mountassir, cette société est très bien gérée par une direction qui a su se libérer des slogans révolutionnaires, ce qui n'a pas été le cas des autres institutions gouvernementales. Par ailleurs et selon certaines sources, al-Mountassir a réussi à établir de bonnes relations avec les hommes d'affaires dans les pays occidentaux, dont le milliardaire britannique Taini Rowland et son entreprise Lonrow and Cie. Enfin, al-Mountassir avait participé au mois d'août 1992 à des efforts diplomatiques : il a, par exemple, dans le cadre d'une campagne pour convaincre les membres des Nations-Unies à refuser le renouvellement des sanctions contre la Libye imposées depuis avril 1992, voyagé en Chine pour convaincre les dirigeants chinois des bonnes intentions libyennes.

Le maintien de M. al-Badri à la tête du comité populaire général pour l'Énergie et l'Électricité est le signe à la fois d'une continuité dans la politique pétrolière, en même temps que la preuve d'une volonté de rapprochement vers l'Occident. M. al-Badri est un très grand expert qui a travaillé dans la compagnie nationale du pétrole libyen depuis très long-

---

(13) Âgé de 54 ans, al-Mountassir est issu d'une famille bourgeoise, produit de la monarchie. Il a suivi un enseignement secondaire à Alexandrie (Égypte), dans la Faculté de Victoria, qui était à l'époque l'école la plus renommée au Moyen-Orient pour les élites du monde arabe. Il a ensuite étudié l'administration publique à l'université américaine de Beyrouth, qui était à l'époque un bastion des nationalistes arabes radicaux. Beaucoup de Libyens qui le connaissent bien disent qu'il continue à mieux parler l'anglais que l'arabe, et qu'il jouit de bonnes relations personnelles aux États-Unis. C'est néanmoins une figure historique de la révolution libyenne ; son nom était apparu le lendemain de septembre 1969. Il présida la Commission nationale du pétrole qui joua un rôle déterminant dans l'orientation de la politique pétrolière du pays. Il occupa ce poste sans interruption jusqu'en 1979 au moment où lui fut confié le ministère des industries lourdes jusqu'en 1985. Par sa désignation à ce poste, les autorités libyennes espéraient créer les conditions d'un rapprochement avec les pays occidentaux. M al-Mountassir a une grande expérience gouvernementale. En 1985, il avait occupé le poste de ministre des industries stratégiques ; celui de secrétaire général du comité populaire général (premier ministre) pour la période 1987-1990. En 1990, il est démis de ses fonctions pour être remplacé par un secrétaire général plus jeune Abou Zaid Omar Dourdah, cf., *al-Hayat*, 19.11.92.

temps et jouit de la confiance et du respect des compagnies pétrolières étrangères. Pour sa part, le nouveau ministre des Finances, de la Planification du Commerce, M. Mohamed Beyt al-Mâl, a été professeur d'économie à l'université de Benghazi; c'est en fait un homme très compétent qui pourrait jouer un rôle dans la coordination de la politique économique du pays. Quant au ministère de la Santé et de la Sécurité sociale, il a été confié à M. Ali Mahmoudi, au lieu de Moustapha al-Zaidi, considéré comme un radical. Le ministère de l'Information et de la Culture a été confié à M. Ali as-Châ'iri, de l'équipe proche de Fezzani.

Fait remarquable : le comité populaire général de 1992 (gouvernement) est pour l'essentiel un cabinet de technocrates, dans lequel les postes « délicats » sont confiés à des personnalités proches de Kadhafi. La mission de ce gouvernement telle qu'elle a été définie par le CGP est d'améliorer la situation économique et de réaliser une ouverture (*infitâh*) en direction des Etats-Unis et de l'Europe. Néanmoins, on considère dans certains milieux que l'éloignement de Bichari du gouvernement libyen constitue un affaiblissement du poids de la francophonie en Libye. Selon les milieux diplomatiques à Paris, les excellentes relations de Bichari avec les milieux des renseignements français lui ont permis d'éviter des observations ou des soupçons de la part du juge français Bruguière, alors que son adjoint M. Moussa Kousa fait l'objet de mandat d'arrêt international.

## V. – DYNAMIQUE DE L'OPPOSITION : SES PROJETS CONTRADICTOIRES

Incontestablement, la crise de Lockerbie a eu des effets concrets sur la structuration des courants oppositionnels. Bien qu'on ne puisse parler d'une réelle opposition homogène ayant un projet alternatif clairement défini, crédible et cohérent et donc susceptible de mobiliser de larges franges de la population, il n'est pas moins vrai que les événements de l'année 1992 ont contribué à une certaine configuration oppositionnelle posant ainsi les conditions possibles d'une éventuelle alternative politique à Kadhafi, qui n'en est qu'à ses balbutiements. Bien qu'il soit donc prématuré de parler d'une réelle opposition, l'analyse des événements de l'année 1992 montre néanmoins qu'un pas déterminant a été franchi. Diverses tendances oppositionnelles existent actuellement, ayant chacune son analyse de la situation et sa définition propre des urgences politiques.

### 1. La tendance monarchiste

Parmi les opposants, il y a les monarchistes animés par le prétendant au trône sanoussi, l'Emir Mohamed al-Hassan al-Ridhâ as-Sanoussi. De Londres où il vit avec sa famille depuis plusieurs années, le prince héritier,

l'Emir Mohammad Hassan al-Ridha, (fils de l'ancien prince héritier et ancien prétendant au trône libyen, Hassan al-Ridha al-Sanoussi décédé en 1992) (14), a déclaré le 21 avril 1992, que « la royauté en Libye revient de droit à la famille sanoussi ». Pour lui, Kadhafi a confisqué le pouvoir et son autorité n'est pas légitime car elle repose sur une usurpation du pouvoir par la force. S'agissant de la crise actuelle, l'Emir Mohammad al-Hassan al-Ridhâ a déclaré qu'il était opposé à toute opération militaire qui menacerait la vie des Libyens innocents et veut une solution politique qui épargnerait la Libye de la catastrophe. Son père, de son vivant, mettait également en garde contre les risques de guerre civile au cas où on chercherait à abattre Kadhafi car il y aurait des conflits entre les tribus. L'Emir a également refusé toute négociation politique et toute alternative au régime de Kadhafi qui ne reconnaîtrait pas le retour à la monarchie et le droit de la famille sanoussi de diriger le pays : « nous sommes prêts au retour si telle était la volonté de Dieu et du peuple libyen » (15).

En décembre 1992, le prétendant au trône l'Emir, Mohamed al-Hasan al-Ridhâ as-Sanoussi a de nouveau exprimé son souhait de restauration de la monarchie. Dans un appel, il a demandé aux Libyens de l'intérieur et de l'extérieur de fêter le quarantième anniversaire de l'indépendance du pays le 24 décembre 1992, et d'exprimer à cette occasion leur joie par tous les moyens possibles de montrer leur attachement à la légalité et à la constitution monarchique. Selon l'Emir, la monarchie est le meilleur régime pour la Libye ; il est convaincu que la prochaine monarchie en Libye sera une monarchie constitutionnelle où le pouvoir sera entre les mains des représentants du peuple à travers un parlement élu.

Concernant les exigences des Nations Unies et les demandes d'extradition, le prétendant au trône a déclaré que « nous respectons les décisions des Nations Unies ; la Libye est un membre des Nations-Unies et elle a acquis son indépendance avec l'aide de l'ONU. Il a aussi expliqué que, par nature, le peuple libyen est contre le terrorisme. La Libye, a-t-il dit, pourrait avoir d'excellentes relations avec le monde entier, sur la base d'intérêts mutuels et conformément aux décisions internationales et aux textes internationaux, à condition que cela ne soit pas contraire à ses intérêts supérieurs stipulés dans la Constitution. Le prince héritier a par ailleurs affirmé qu'il était en contact avec les Libyens de l'intérieur, mais qu'il n'avait aucun contact avec le régime actuel. Concernant la concertation avec l'opposition actuelle, l'Emir a déclaré que « la maison sanoussi est ouverte à tous ».

(14) Le prince Hassan al-Ridha al-Sanoussi, prétendant officiel au trône est décédé à Londres en juin 1992, après avoir souffert d'une hémiplegie et de problèmes cardiaques. Le lendemain du coup d'État de septembre 1969, il avait été déposé par Kadhafi et contraint d'abdiquer. Depuis cette date, il vit en Grande-Bretagne. Dans une conférence du 19 juin 1992, le testament du roi déchu de Libye, Hassan Ridha as-Sanoussi a été lu : Celui-ci a donc désigné son fils l'Emir Mohamed Hassan al-Ridha as-Sanoussi comme son successeur. Dans son testament, il rappelle que la monarchie ne peut être supprimée que par la libre volonté d'une assemblée nationale élue, dans les formes juridiques et légales reconnues.

(15) Cf., *al-Hayat*, 22.4.92.

Au cas où Kadhafi ferait une proposition visant à faire évoluer le régime politique, l'Emir pourrait y répondre positivement : « nous ne participerons pas à un régime que nous considérons fondamentalement comme illégitime ». A la question de savoir s'il accepterait de participer à un gouvernement de transition (en cas de changement de régime), un gouvernement qui préparerait les élections, il a répondu : « Nous sommes le point de rencontre pour tous, et nous considérons le retour à la constitution comme un retour nécessaire à la légalité et à la légitimité ». L'Emir a insisté par ailleurs sur le fait que la monarchie en Libye appartient à la famille sanoussi, héréditaire de père en fils. C'est la volonté populaire qui décide de notre retour pour servir la nation. Quant à la réforme de la constitution, c'est le peuple qui la décidera par voie référendaire. Le prince reconnaît qu'en 41 ans, des grandes évolutions ont eu lieu et donc il faudra en tenir compte dans les nouvelles institutions, le moment venu. Notre seule contrainte, a-t-il expliqué, « c'est de respecter le droit du peuple libyen à une vie libre et souveraine. Ainsi, la réforme de la constitution monarchique de 1951 ne pourra intervenir qu'après l'élection du parlement. Nous ne pensons pas qu'il soit raisonnable de préparer maintenant une nouvelle constitution, ce qui serait contradictoire avec les principes démocratiques ». L'Emir a par ailleurs attiré l'attention sur les risques de division et de scission dans le pays (16).

Outre le prince héritier, les principes monarchiques sont également défendus par l'Union Constitutionnelle Libyenne (UCL), dont le président est Mohamed Ben Ghalioun. Force politique de soutien au prince, l'Union constitutionnelle se veut également critique à l'égard des autres courants d'opposition, et réservée par rapport à l'attitude politique de Mohamed al-Mogariief, secrétaire général du Front national du salut de la Libye (FNSL) et de celle de Mansour al-Kikhia, le secrétaire général de l'Alliance nationale libyenne (ANL), qu'il considère comme servant les intérêts américains.

L'Union Constitutionnelle libyenne est opposée au maintien de Kadhafi au pouvoir. Depuis sa création en 1981, explique Ben Ghalioun, « l'Union Constitutionnelle Libyenne n'a cessé d'appeler au respect et la défense de la constitution libyenne de 1951, qui doit être placée en dessus de tout ». Mais dans le même temps, le leader de l'UCL a précisé que son organisation est opposée à toute action militaire menée contre son pays. Pour lui, la vraie solution réside dans le peuple libyen qui doit se débarrasser de Kadhafi. Il estime donc que c'est une « honte » pour l'opposition de faire appel à des forces étrangères pour renverser Kadhafi, et de livrer de la sorte le pays aux convoitises des Occidentaux.

Pour Ben Ghalioun, le régime monarchique avait été à l'origine, voulue par le peuple par voie d'un référendum : il est donc légal légitimé et plus démocratique que n'importe quelle république dans la région. Le référendum a eu lieu en 1951 sous l'égide de l'ONU : 75 % des Libyens avaient

---

(16) Cf., *al-Hayat*, 10.12.92.

choisi la monarchie ; ainsi, le peuple dans sa majorité avait choisi la monarchie en portant au trône le roi Idris as-Sanoussi. La spécificité de la constitution libyenne, a déclaré Ben Ghalioun, c'est qu'elle a existé avant même l'existence internationale de la Libye. Ben Ghalioun rappelle que l'Union Constitutionnelle est contre les coups d'Etat qui sont une catastrophe pour les pays arabes : « pour renverser Kadhafi, nous comptons sur le peuple ; nous voulons que le changement démocratique vienne du peuple mais pas des militaires. Depuis plusieurs années, nous nous sommes appliqués à encourager le peuple à réaliser le changement. Selon lui, les tribus pourraient également œuvrer pour un changement démocratique ».

Comme on peut le constater, les forces monarchistes cherchent un appui auprès des tribus pour restaurer la dynastie as-Sanoussi, et « libérer le pays en l'aidant à réintégrer le monde libre ». Pour le leader de l'UCL, les Libyens veulent vivre comme des citoyens libres dans une société où les pouvoirs des gouvernants seront limités par une constitution qui dicte les devoirs et obligations des autorités et précise les droits de chaque citoyen : « Si les événements nous imposent de jouer un rôle politique, nous serons prêt à remplir nos obligations ». Ben Ghalioun explique qu'il n'est pas pressé car il sait que Kadhafi durera encore longtemps au pouvoir car les grandes puissances ont besoin de lui. Mais un jour, Kadhafi devra quitter le pouvoir, c'est à ce moment que le peuple pourra par référendum décider du type de régime sous lequel il veut vivre. Tous les partis de l'opposition, explique Ben Ghalioun, sont aujourd'hui acquis à l'idée qu'il faut une constitution pour le pays : « nous sommes pour que le peuple s'exprime dans le cadre d'un référendum pour savoir quel régime il souhaite et comment il veut être gouverné ». Pour Ben Ghalioun, la tutelle politique (« *wissâya* ») ne doit pas exister et il faut donc que le prétendant au trône se soumette au verdict du peuple : « Lorsque le roi Idris est mort, nous avons demandé à l'opposition de former *al-Jam' iyya al-Wataniyya* comme à l'époque d'avant l'indépendance ». Concernant la monarchie, et d'un point de vue légitimiste, on peut dire que l'UC est légitimiste. Ben Ghalioun refuse de prendre position en faveur du prince Idris qui a été désigné par son père pour lui succéder. Il estime que le prince a un avantage certain celui d'appartenir à la famille sanoussi, mais il doit se présenter devant le peuple et c'est ce dernier qui doit décider en dernière analyse.

Ben Ghalioun explique que l'Occident veut garder Kadhafi au pouvoir car il a peur de l'anarchie surtout que l'opposition est faible et n'a aucun programme précis : « Je suis sûr qu'il y aura une ouverture et un rapprochement entre la Libye, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis ». Les mesures prises par Kadhafi concernant l'IRA, et le renvoi des Palestiniens de Libye, pourraient faciliter ce rapprochement. Le fait également que les autorités libyennes aient communiqué des informations sur les groupes terroristes : tout cela fait que l'Occident réfléchit sérieusement au projet de rapprochement avec Kadhafi. D'autant plus que Kadhafi, explique Ben Ghalioun, pourrait dans un proche avenir se rapprocher d'une partie de l'opposition. Des négociations sont actuellement en cours avec al-Houni et

Ezzeddine al-Ghadamissi (ancien ambassadeur) et Mohamed al-Maghribi : toutes ces personnalités pourraient former prochainement une opposition intérieure qui conclura des accords de paix avec Kadhafi. L'Occident a proposé à Kadhafi de demeurer au pouvoir, comme président qui règne mais sans gouverner, avec la formation d'un gouvernement sous la présidence d'al-Houni. On parle même, dit Ben Ghalioun, d'un accord entre l'Occident et Kadhafi selon lequel Kadhafi et les comités populaires restent au pouvoir, en échange de quoi la Libye s'engage à délimiter la quantité de pétrole qu'elle peut exploiter, exporter et le prix qu'elle devra fixer. Depuis l'assassinat du président algérien Boudiaf, l'Occident craint que le renversement du pouvoir en Libye ne conduise à l'arrivée au pouvoir des islamistes, ce qui donnerait une situation pire que maintenant. L'Occident estime que compte tenu des faiblesses de l'opposition, et de la menace islamiste, il serait plus prudent de garder Kadhafi au pouvoir. Et de fait, explique Ben Ghalioun, « je pense que l'opposition n'est pas prête. Si Kadhafi était renversé aujourd'hui, se seraient les extrémistes religieux qui pourraient s'emparer du pouvoir, ce qui serait le début d'une guerre civile entre les tribus ».

Pour l'Union Constitutionnelle, la plus grave menace c'est le retour du tribalisme, soutenu par Kadhafi lui-même. Selon le leader de ce parti, « L'Etat arme aujourd'hui certaines tribus, comme la tribu des Kadhadhfa et son alliée la tribu des Ouarfala, qui est la force la plus importante dans l'armée de la région centrale de Syrte. Cette tribu considère l'armée comme son armée et non l'armée du pays. Ces deux grandes tribus travaillent pour coaliser les autres petites tribus afin de constituer une alliance. Par ailleurs, il faut rappeler que Jalloud lui-même arme aujourd'hui la tribu des Mouqaraha. Les autres tribus dans le pays craignent une débâcle du régime, d'où le fait qu'elles soient en train de s'armer actuellement » de peur d'être phagocytées par les autres.

## **2. Le retour politique de Baccouche**

La dynamique oppositionnelle a fait apparaître Abdelhamid al-Baccouche (ancien premier ministre de l'époque sanoussi), comme un personnage politique qui pourrait plus tard jouer un rôle politique. Pour lui, la Libye devrait extraditer les deux inculpés dans l'affaire de Lockerbie. A ceux qui arguent que l'extradition porterait atteinte à la souveraineté libyenne, Baccouche répond que l'attachement à la question de la souveraineté est un raisonnement dangereux pour la Libye, car le respect des droits de l'homme passent avant la souveraineté : « le monde ne doit pas permettre à un dictateur de se cacher derrière les principes de souveraineté nationale pour justifier les crimes de l'Etat contre des citoyens ou des étrangers. Selon Baccouche, Kadhafi doit remettre les inculpés, qui de toute façon feront des déclarations qui remettront en question sa responsabilité personnelle, « car personne ne croit que le crime de Lockerbie ait été commis par des individus isolés ».

Concernant l'éventualité d'une action militaire contre son pays, Abdelhamid al-Baccouche se dit opposé à toute action militaire qui serait dirigée contre le peuple libyen : « toute action doit viser le chef de l'Etat, car on ne peut frapper un peuple innocent ». A la question de savoir comment un citoyen peut appeler un pays étranger à attaquer son chef d'Etat, al-Baccouche répond : « Le monde est gouverné par des aventuriers qui n'ont aucune compétence ni aptitude à gouverner. Ils arrivent au pouvoir par le complot et exercent ensuite le terrorisme à l'intérieur et à l'extérieur. Un homme comme Kadhafi est fier d'exercer le terrorisme ; comment peut-on donc le considérer comme chef d'Etat et lui permettre de se cacher derrière les principes de souveraineté ou de légalité ? ». Certes, « les événements actuels montrent que la force internationale peut être utilisée d'une manière dangereuse, mais nous préférons cette situation au maintien d'une souveraineté qui protège des dictateurs et des criminels ». M. Baccouche considère que les sanctions actuelles ne sont pas de nature à menacer Kadhafi et son régime, c'est la raison pour laquelle il souhaite que le Conseil de sécurité aggrave les sanctions, ce qui devra conduire le peuple à se révolter contre Kadhafi : « nous savons que le régime de Kadhafi se maintient par la violence et la terreur, mais le jour où la Libye ne pourra plus vendre son pétrole, le régime ne pourra plus compter sur les revenus pétroliers, et Kadhafi ne sera plus en mesure de financer des opérations terroristes. C'est alors qu'il sera contraint d'abandonner le pouvoir. C'est la raison pour laquelle je demande à l'Occident qui finance indirectement des opérations terroristes de ne plus acheter le pétrole libyen. Ensuite, Baccouche s'explique sur la nature et le financement de l'opposition libyenne pour rappeler que ce sont les riches Libyens à l'intérieur et à l'extérieur du pays qui financent l'opposition. L'ancien premier ministre reconnaît qu'il a été contacté récemment par Kadhafi (17).

### 3. La position radicale du Front National de Salut de la Libye (FNSL)

Le FNSL constitue actuellement le noyau dur de l'opposition libyenne. C'est également lui qui présente les éléments alternatifs de ce qui pourrait être un projet républicain. Dans un document publié le 1<sup>er</sup> septembre 1992, le FNSL lie le départ de Kadhafi à une alternative démocratique consistant dans la création d'un gouvernement provisoire constitué par toutes les forces nationalistes et militaires à l'intérieur et à l'extérieur du pays. La première tâche de ce gouvernement serait la suspension de toutes les lois édictées depuis 1969, la dissolution de toutes les institutions et organisations créées par Kadhafi, surtout le secrétariat général du CGP, les comités révolutionnaires ainsi que les comités populaires. Ce premier gouvernement devra entreprendre immédiatement les préparatifs, en vue de l'organisation d'élections libres pour une constituante. Tous les partis et organisations politiques devront pouvoir participer à l'élection de cette constituante qui sera chargée d'élaborer un projet

---

(17) Cf., *al-Wasât*, 18.5.1992.

de constitution qui devra être soumis au peuple par voie de référendum. Ce gouvernement provisoire aurait également pour tâche de négocier avec le Conseil de sécurité des Nations-Unies, et les pays occidentaux concernés, afin de trouver une solution à la crise de « l'affaire de Lockerbie » dans le respect de la souveraineté nationale libyenne et de la légalité internationale.

Au cours de son troisième congrès qui a eu lieu à Dallas en avril 1992, le FNSL a appelé à la constitution d'un « Conseil de la présidence », et à un « gouvernement provisoire » en exil qui aura pour tâche de gouverner le pays après le renversement de Kadhafi. Il aurait la charge des affaires de la Libye pendant une période transitoire qui ne devrait pas excéder une année. Après six mois ce gouvernement devra organiser des élections libres pour la constituante, ensuite organiser des élections présidentielles. Au cours du congrès de Dallas, les membres du conseil national du FNSL ont discuté un projet appelé « projet civilisationnel ». Ce projet stipule que c'est le peuple libyen qui doit décider des affaires du pays à travers les institutions constitutionnelles, et ce par la désignation de ses représentants et par l'exercice de son pouvoir de conseiller et de guide de ses représentants afin de les contrôler en leur demandant des comptes. Le « projet civilisationnel » met l'accent sur la nécessité de la séparation des pouvoirs et le respect de l'indépendance et la liberté des juges. Dans ce texte, le FNSL pose les principes d'un régime démocratique en affirmant la primauté des libertés publiques et des libertés fondamentales, comme la liberté d'opinion, la liberté de croyances, l'intégrité personnelle, le respect de la vie privée, l'égalité devant la loi, et la présomption d'innocence. Dans ces principes démocratiques, figure le respect du droit d'asile. Il a également appelé au respect et au renforcement de l'indépendance nationale, de même que le renforcement par tous les moyens des capacités humaines, matérielles et morales des forces armées.

S'agissant des aspects économiques, le « projet civilisationnel » du Front national du salut de la Libye insiste sur la libéralisation de l'économie, et la levée de tous les obstacles et contraintes qui pèsent sur la production. Un secteur économique d'Etat sera maintenu et contiendra tout ce que le peuple estimera comme richesses nationales, ainsi que le secteur stratégique et vital pour la société; ce secteur devra être performant. Le projet parle également de la nécessité de donner l'opportunité à tous les citoyens de posséder et de s'enrichir dans le respect du droit, sans contrainte ni limites, et en créant des entreprises privées. Il parle aussi du respect de la liberté contractuelle, de la garantie du droit de propriété et de la liberté du commerce intérieure et extérieure. Le projet parle également de la nécessité « d'accorder une plus grande importance au secteur pétrolier » et rappelle l'importance du secteur agricole, de la réorganisation du secteur bancaire et la création d'une loi sur les impôts juste et équitable. Le projet insiste enfin sur la nécessité pour les jeunes de pouvoir se marier et s'engage à lever tous les obstacles au mariage (18).

---

(18) Cf., *al-Hayat*, 22.4.1992.

Comment le FNSL analyse la situation actuelle en Libye? Selon M. Youssef al-Mogariéf, secrétaire général du Front national du salut de la Libye, le FNSL est en contact permanent avec des responsables libyens, des officiers et des cheikhs de tribus. Selon lui, le FNSL a lancé un appel aux membres du CCR, dont certains ont donné des signes positifs. Pour le FNSL, la crise actuelle que traverse le régime est différente des autres, car elle est à la fois intérieure et extérieure, la plus longue et celle qui semble avoir le plus d'effets sur les institutions du pouvoir. Des signes montrent que le régime est entré dans une phase de turbulence: témoin les dissensions entre Kaddhafeddám, un des hommes sur lesquels s'appuie Kadhafi, et le leader libyen; de même que l'existence de dissensions au sein de la tribu des Kadhahfa, en particulier au sein de la famille de Maghdour Hassan Ichkál, tué en 1985; également l'attitude du colonel Barrani Ichkál commandant de la région militaire de Gharian, qui a plusieurs fois dénoncé ce qui se passe en Libye (19).

### 3. Position de Rachid Mansour al-Kikhia (ANL)

Rachid Mansour Al-Kikhia s'explique sur la stratégie de l'Alliance nationale (20). Il considère que l'Alliance est une solution proposée à toutes les forces de l'opposition pour unir leurs efforts et éviter les luttes et dissensions internes, en réglant les conflits de manière courtoise; c'est de cette manière, explique al-Kikhia que l'opposition pourra gagner en respectabilité aux yeux de l'opinion publique arabe et internationale et c'est aussi de cette manière qu'elle pourra être efficace dans sa lutte pour la démocratie et l'application des droits de l'homme. S'agissant de la stratégie d'alliance de l'opposition, al-Kikhia explique que l'Alliance n'implique pas la fusion, car chaque faction doit garder sa personnalité, son programme et son indépendance. l'Alliance nationale de l'opposition devrait nous permettre de construire une société démocratique en exil, qui le moment

(19) Cf., *al-Hayat*, 23.4.1992 et 28.4.1992.

(20) C'est en 1984 que s'est constituée l'Alliance libyenne, sur l'initiative d'un groupe de personnalités, et avec l'accord de quatre factions que sont le « mouvement national » avec son président Mohamed as-Sou'kr, le « rassemblement national libyen », présidé par le Dr Mohamed Souleiman al-Maghribi, qui ayant retourné en Libye, a été remplacé par Fadhel al-Massoudi; l'armée libyenne du salut » avec son président Jadallah Mátr; le mouvement islamiste de « lutte nationale », présidé par Achour Ben Khayál. Compte tenu des difficultés de fonctionnement, et sur l'initiative des Indépendants, l'Alliance a été réorganisée en 1986. Abdel-Moneim al-Houni avait été proposé pour présider l'Alliance, mais des dissensions internes et externes ont empêché sa nomination en tant que secrétaire général qui n'est intervenue qu'en 1988. En 1988, l'Alliance libyenne groupait 11 factions, dont plusieurs ont adopté une attitude très réservée; certaines factions ont rompu avec l'Alliance, comme le Parti National Libyen ou l'Organisation Unioniste Libyenne, présidée par Béchir al-Rábiti. D'autres factions avaient refusé dès le départ de faire partie de l'Alliance, comme le Front national du salut, présidé par le Dr Mohamed al-Moqrif, ou encore le Comité pour la Libération de la Libye, présidé par Abdelhamid al-Baccouche, l'Association des islamistes, l'Union Nationale Constitutionnelle (monarchiste), présidé par Mohamed Ben Ghalioun. L'Alliance regroupe actuellement: le Mouvement National Libyen (MNL), l'Organisation de la Lutte, l'Armée Libyenne du Salut (ALS), le Comité de Réforme, créé par al-Houni qui l'avait abandonnée par la suite, le Front National Démocratique, ainsi que plusieurs « indépendants », cf., *al-Hayat*, 2.9.1992.

venu sera transférée en Libye. Ainsi, Mansour al-Kikhia est opposé à une alliance qui deviendrait un Front national unifié. Déjà au début des années 80, lorsqu'il avait rompu avec le pouvoir, al-Kikhia avait refusé la suggestion de créer une organisation unifiée et unique de l'opposition estimant que cela constituerait un danger car le Front, une fois le travail accompli, aurait tendance à se perpétuer. Se référant à l'histoire des luttes anticoloniales, il explique que souvent les fronts nationaux, à l'image du FLN algérien, ne se sont pas dissous et ont perduré. Dans la perspective d'un projet de société démocratique, Mansour al-Kikhia appelle enfin à la constitution de partis politiques libyens à l'étranger, car pour lui, le pluralisme partisan sera une condition de la réussite de «l'après-Kadhafi»; c'est en fait une garantie démocratique.

S'il accepte l'appel lancé par le FNSL de constituer une action commune entre le FNSL et l'Alliance nationale libyenne, c'est qu'il considère que l'étape dangereuse que traverse la Libye nécessite cette alliance. Il s'agit pour lui, d'éloigner l'opposition de toute implication dans ce qui pourrait arriver à la Libye, soit par l'action des puissances internationales, ou par l'action du régime lui-même. En clair, al-Kikhia estime que la question est si grave que le travail oppositionnel ne peut être laissé au seul FNSL qui risque d'être utilisé par des forces ennemies de la Libye. En quelque sorte, M. Rachid Mansour al-Kikhia dit que le travail oppositionnel est trop sérieux pour être abandonné entre les mains du FNSL. Pour al-Kikhia, le pays est en danger et l'opposition doit avoir pour souci premier la défense des intérêts nationaux de la Libye. Pour cela, il demande l'instauration d'un dialogue avec le régime libyen, à la condition minimale qu'il reconnaisse officiellement l'opposition. S'il se déclare un opposant résolu au pouvoir de Kadhafi, il n'accepte pas pour autant la destruction de son pays, ni l'atteinte aux intérêts du peuple libyen. Il appelle donc à l'esprit de responsabilité de l'opposition. Mansour al-Kikhia estime qu'il faut utiliser un langage modéré pour discuter avec les autorités libyennes, qui exclut l'agressivité et les insultes. En tant que démocrate, il estime que seul le dialogue peut conduire à des changements politiques. En tant que nationaliste libyen et arabe, al-Kikhia estime qu'il faut «se méfier des contacts avec les puissances internationales qui risquent de nous ramener à des époques que nous avons combattues dans le passé». Nous devrions nous méfier, a-t-il expliqué, «des puissances étrangères qui peuvent manipuler l'opposition; nous méfier également des ambitions que certains nourrissent à l'égard de notre pays et de ses richesses pétrolières. Les ambitions des puissances étrangères peuvent conduire à la destruction et au sabotage du pays. N'oublions pas que le pays est menacé du tribalisme encouragé par le pouvoir même. Nous ne voulons pas que notre pays subisse le même sort que celui de la Somalie» (21).

---

(21) Cf., *al-Hayat*, 13.5.1992.

#### 4. Position de l'Union des femmes libyennes (UFL)

La dynamique oppositionnelle en Libye en 1992 a fait apparaître les femmes comme une nouvelle force politique montante. Pour M<sup>me</sup> Khedija Ahmed, présidente de l'UFL, « les membres de l'Union des Femmes Libyennes résident toutes à l'étranger; une plus grande partie d'entre elles étudient dans les universités américaines et européennes et ont obtenu des diplômes. Les objectifs de l'UFL concernent pour l'essentiel le travail social de conscientisation pour montrer que la femme libyenne est capable de contribuer à la formation de l'opinion et qu'elle peut aider les hommes dans leur lutte contre le pouvoir ». Notre objectif, explique la présidente de l'UFL, est également de « renforcer les liens sociaux entre les familles, et de mener à bien les programmes d'aide à l'enfance ». L'Union des femmes libyennes participe aux congrès des différentes franges de l'opposition et publie une petite revue pour exprimer ses opinions; elle envoie régulièrement des télégrammes aux organisations internationales et arabes pour les inciter à se mobiliser pour la défense des droits de l'Homme en Libye. L'UFL est également en contact avec les organes d'information arabes et étrangers pour leur expliquer la situation en Libye (22).

La femme libyenne, explique Khédija Ahmed, avait participé au travail politique déjà sous la monarchie. Le régime de Kadhafi n'a donc rien apporté de plus par rapport à ce que les femmes faisaient auparavant. Concernant l'opinion selon laquelle Kadhafi aurait donné aux femmes une place sociale, politique et militaire dans la société et aurait œuvré à leur émancipation, M<sup>me</sup> Khédija Ahmed déclare que la place de la femme « existait depuis que Dieu l'a créée; les prétendus acquis de la femme depuis l'arrivée de Kadhafi au pouvoir ne vont pas au delà du pouvoir donné aux filles de se révolter contre la tradition, les coutumes, la famille et la maison. Les filles libyennes ont perdu plusieurs années à appartenir à la classe des *râhibât* révolutionnaires (les sœurs révolutionnaires), comme les appelle Kadhafi, au détriment de leur formation scolaire secondaire et universitaire. Le régime les a fourvoyées et elles lui ont tout donné. Kadhafi les a poussées à adopter des mœurs douteuses, en particulier dans le fait qu'elles rentrent et sortent de la maison familiale, sans rendre de compte aux parents ».

Autre événement significatif. Une réunion des « Forces nationalistes démocratiques libyennes » s'est tenue en décembre 1992, à Genève sur l'initiative d'un comité préparatoire, présidé par Salah Joudaâ auquel ont pris part des « indépendants » et de « représentants d'organisations », et dont le but est d'unifier les efforts des forces nationalistes démocratiques en vue de reprendre l'initiative politique. Au cours de cette réunion, une

(22) C'est en 1983 qu'a été fondée l'Union des femmes libyennes (UFL) par des femmes dans l'opposition. C'est d'abord au sein du FNSL qu'en tant que minoritaires, ces femmes ont essayé de s'organiser. Devenues plus nombreuses, elles ont pris conscience de la nécessité de fonder leur propre organisation, dont l'objectif est « d'aider les hommes dans leur combat contre Khadafi ».

déclaration commune a été adoptée, demandant la libération de tous les prisonniers politiques, le respect de la démocratie et la souveraineté nationale. Un comité de coordination a été élu groupant le commandant Abdel-Mouneim al-Houni (ancien membre du CCR et ancien ministre des affaires étrangères), Ezzeddine al-Ghadamissi (ancien ambassadeur libyen à Vienne), Abdallah Charfeddine (ancien doyen des avocats) Nouri al-Kikhi (Rassemblement national démocratique, RND), Béchir al-Râbiti (Organisation nationale libyenne, *at-Tandhim al-Watani al-Libi*), Fadhel al-Mas-souâdi (Parti démocratique libyen) et Khelifa Kridân (Mouvement national libyen).

Tout le travail de l'opposition pendant l'année 1992 a consisté à faire apparaître le régime de Kadhafi comme un régime qui s'appuie sur le terrorisme, coupé du pays réel et qui se maintient par le seul soutien que lui accordent quelques tribus dont la tribu des Bani Walid dont certains membres jouent un rôle déterminant, comme Ahmed Kaddhafeddam, le colonel Khalifa Hanneish, le commandant Abdesselam al-Radhina (responsable des renseignements militaires) Moussa Koussa (dont l'occident demande l'extradition), Ezzeddine al-Henchiri, ancien ministre de l'intérieur et actuel responsable des comités révolutionnaires.

Par-delà ses prises de position, et en dépit (ou à cause) du soutien logistique apporté par les Etats-Unis à l'opposition, ce qui frappe c'est l'absence d'un réel projet politique cohérent et alternatif au modèle jama-hirîyen de Kadhafi. Le seul objectif politique qui tient lieu de projet est de débarrasser la Libye de Kadhafi et de donner ainsi satisfaction à l'Occident. Or, quelle pourrait être la capacité mobilisatrice d'une opposition qui paraît tributaire des puissances occidentales dont elle ne fait qu'épouser le projet politique? Quelle pourrait être la crédibilité d'une opposition nationale qui n'a pas su se démarquer des résolutions onusiennes portant atteinte aux intérêts de la Libye, et qui semble souhaiter une aggravation des sanctions économiques espérant ainsi contraindre Kadhafi à abandonner le pouvoir.

## VI - LA DÉGRADATION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Les sanctions économiques américaines, d'abord, onusiennes ensuite, ont joué un rôle dans la dégradation de la situation. Bien que les effets économiques négatifs ne se feront sentir que plus tard, quelques effets apparaissent déjà. Selon une étude française, plusieurs secteurs de l'industrie pétrolière libyenne sont menacés de cesser leurs activités, ce qui risque de réduire de 50% les revenus pétroliers. Selon cette étude, qui porte sur 10% des champs pétroliers libyens, il semble qu'il y a un manque déjà de certaines technologies, ce qui risque de créer une crise dans le secteur pétrolier. Pour les mêmes raisons, et afin de maintenir le niveau

des réserves stratégiques, les travaux d'extraction du gaz naturel dans certains champs sont nettement ralenties; d'autres travaux sont complètement arrêtés (23).

La crise a frappé les revenus de certaines catégories socio-professionnelles. Les fonctionnaires, par exemple, n'ont pas été payés pendant plusieurs mois et donc les factures d'eau, d'électricité et de téléphone sont restées impayées. Devant cette dégradation et le manque à gagner, les fonctionnaires ont essayé de trouver une occupation d'appoint dans le secteur agricole. Autre signe de la dégradation, la baisse des importations et donc la réactivation du marché noir pour assurer l'approvisionnement, d'où une grave inflation de 200 % (selon certaines sources), pour une population de 4 500 000 habitants, dont 65 % est urbanisée et dont 48 % a moins de 15 ans.

Comme autre effet direct de l'embargo, se trouve en première place, la raréfaction de certains produits de grande consommation, comme le sucre, l'huile d'olive, les farines. D'autre part, les prix de certains produits de consommation ont augmenté d'une manière vertigineuse: ainsi, au cours de l'année 1992, le prix du sucre a subi une augmentation de 600 %; c'est aussi le cas de certains appareils électroniques. Selon une étude internationale publiée à Londres, Tripoli est considérée comme la ville ayant le coût de la vie le plus cher de toutes les capitales arabes; elle vient en huitième position sur le plan mondial (cf. tableau 1).

L'autre effet indirect de l'embargo c'est le comportement de thésaurisation des citoyens et des autorités libyennes, qui risque d'avoir des conséquences sur l'économie. Selon certains experts, la seule solution économique à cette crise réside dans la libération de l'économie et du commerce extérieur, bloqué depuis plusieurs années.

TABLEAU 1

*Tableau comparatif du coût de la vie dans certaines capitales arabes et Londres comme base de référence*

Ville	Pourcentage
Londres	100
Tripoli	121,9
Casablanca	92,7
Riyadh	88
Tunis	83,5
Amman	81,8
Le Caire	76,2

Source : *Asharq al-Awsât*, 5.2.1993

(23) Cf., *as-Sharq al-Awsât*, 30.11.92, p. 1.

TABLEAU 2  
*Evolution de certains produits agricoles et animaliers*  
(1981-1991)

Produits	1981	1986	1991
Blé (milliers de tonnes)	55	190	230
Orge (milliers de tonnes)	80	90	140
P. de Terre (milliers de tonnes)	105	120	116
Agrumes (milliers de tonnes)	60	99	109
Olives (milliers de tonnes)	150	120	200
Dattes (milliers de tonnes)	88	105	90
Bovins (milliers de tête)	195	220	250
Ovins (milliers de tête)	5 500	5 530	5 800
Croissance du PIB	- 4,5 %	7 %	2,3 %
Agriculture	- 0,5 %	0,9 %	0,4 %

Source : *Economie et stratégie dans le monde arabe et musulman*, Ed. EMAM, 1993.

Tableau 3  
*Evolution des produits industriels et chimiques*

Produits	1981	1986	1991
Pétrole (milliers m <sup>3</sup> )	57 000	51 000	76 000
Capacité de raffinage (milliers de tonnes)	7 000	17 000	18 000
Gaz naturel (milliers de m <sup>3</sup> )	5 000	6 300	7 000
Ammoniac (milliers de tonnes)	-	668	990
Methanol (milliers de tonnes)	-	495	660
Ethylène (milliers de tonnes)	-	250	330
Acier (milliers de tonnes)	-	10	820
Ciment (milliers de tonnes)	3 200	4 500	3 900

Malgré cette situation, et sur le plan social, la Libye a pu ralentir la dégradation grâce aux bonnes performances de 1991, rendues possibles par la rente pétrolière. Comparativement aux autres pays du Maghreb, par exemple, le taux d'alphabétisation de 66 % en Libye est le plus élevé dans le Maghreb (avec 49 % de l'Algérie, 45 % pour le Maroc, 29 % pour la Mauritanie et 55 % pour la Tunisie). En 1992, le PNB se montait à 30 milliards de dollars US, avec un PNB *per capita* de 6 600 dollars US (en comparaison, le PNB en 1981 se montait à 22 milliards \$ et un PNB *per*

*capita* de 7333 \$). La dette extérieure est de 4 milliards de dollars US, les exportations se sont montées à 10,77 milliards de dollars US et les importations à 6,01 milliards de dollars US.

En dépit des rigueurs de l'embargo dont les effets sont indéniables sur l'économie, la Libye a pu, pour l'essentiel, sauvegarder les activités économiques primordiales que sont le pétrole, la pétrochimie, la sidérurgie, le gaz naturel, autant de secteurs qui ont connu en 1992 une augmentation de la production.

Les chiffres sur la population active en Libye illustrent la nature rentière de l'économie libyenne et font de ce pays un cas particulier parmi les autres pays du Maghreb (cf. tableaux 4 et 5). Ainsi, et par comparaison, la population agricole représentait en Mauritanie 63 %, Algérie en 1991 24 %, Maroc 18 % et 17 % en Tunisie. En revanche, le secteur des services représente des similitudes entre les pays du Maghreb, avec un taux de 45 % en Algérie, 38 % au Maroc, 25 % en Mauritanie, 36 % en Tunisie. Ces similitudes montrent une accélération du développement.

TABLEAU 4  
*Répartition de la population active : 1981-1991*  
(en pourcentage)

Secteurs	1981	1986	1991	1991 en milliers
Agriculture	18	15	15	225
Mines	3	3	4	60
Industrie	14	12	15	225
Construction	21	22	21	315
Services	44	48	45	675
TOTAL	100 %	100 %	100 %	1 500

TABLEAU 5  
*Ventilation sectorielle de la population active 1990-1991*  
(en milliers de personnes)

Secteurs	1991
Agriculture	225
Mines	60
Industrie	225
Construction	315
Services	675
Total	1 500
Population totale	4 500 000

TABLEAU 6  
*Répartition sectorielle du PNB : 1981-1991*  
 (en pourcentage)

Secteurs	1981	1986	1991
Agriculture	3	4	4
Mines	48	38	45
Industrie	6	9	11
Construction	10	11	9
Services	33	38	31

Source : *Economie et stratégie dans le monde arabe et musulman*, Ed. EMAM, 1993.

## CONCLUSION

La crise internationale déclenchée par « l'affaire de Lockerbie » a eu incontestablement des effets sur le système politique libyen. Objectivement, elle a joué un rôle important dans le processus d'institutionnalisation du pouvoir, en cours en Libye depuis 1988. Cette crise aura eu une fonction importante de légitimation de l'Etat. Théoriquement, la légitimation de l'Etat procède de deux processus : une légitimation intérieure et une légitimation extérieure. Pour qu'un Etat soit légitime, il faut qu'il soit accepté par une population en répondant à ses attentes ; il faut également qu'il soit inséré et admis par la communauté internationale, dans la mesure où il respecte les normes internationales qui fondent les interactions légitimes entre acteurs étatiques (24). Rétrospectivement, les événements de l'année 1992 apparaissent déjà, mais apparaîtront plus tard encore aux historiens comme des événements-clé dans le processus d'institutionnalisation du pouvoir, où l'environnement international aura joué un rôle fondamental. En acceptant les règles internationales, la Libye acquiert une légitimité extérieure qui lui a fait défaut.

Année charnière donc dans l'évolution du système politique libyen, 1992 aura été celle de la confrontation avec le principe de réalité. Cherchant à sauver son régime et ses options politiques, Kadhafi a été contraint de procéder à des révisions idéologiques déchirantes. Face à la réalité des rapports de force mondiaux, le leader libyen semble avoir appris que la politique passe par la négociation, qui elle-même implique une connaissance exacte des rapports de force et donc une vision réaliste des données

(24) On retrouve par ce biais les réflexions théoriques de Bergeron sur les conditions d'émergence des États et le rôle que joue le système des États dans la légitimation du pouvoir, cf., Bergeron (G.), *Petit Traité de l'Etat*, Paris, PUF, 1990.

politiques et des nécessaires compromis. Les changements profonds introduits déjà, ou qu'il sera amené à introduire, sont les ultimes concessions que Kadhafi fait aux pays occidentaux pour épargner à son pays la débâcle et l'humiliation. A cet égard, les rapprochements tentés par Kadhafi avec l'opposition sont un signe évident d'évolution du système politique vers une certaine démocratisation.

L'affaire de Lockerbie aura permis à l'opposition de se structurer et d'élaborer quelques principes pour une alternative politique. Mais la collusion de certaines factions importantes de l'opposition avec les pays occidentaux et leur appel pour une aggravation des sanctions économiques enlèvent à cette opposition une part importante de la crédibilité que lui conférerait une position plus intransigeante à l'égard de l'environnement international. C'est dans la mesure où elle aura surmonté ce défi que l'opposition pourra prétendre incarner un projet alternatif, solide et indépendant de toute interférence étrangère et donc de pouvoir mobiliser les Libyens autour d'un vrai projet de société. C'est pour cette raison que Kadhafi a perdu une bataille, mais n'a peut-être pas perdu la guerre, du fait d'une opposition désunie et trop pressée d'accéder au pouvoir, fût-ce à n'importe quel prix!

## ANNEXES

### I.- CHRONOLOGIE 1992

#### Janvier

21. A l'unanimité, le Conseil de sécurité adopte la résolution 731 dans laquelle il somme la Libye de coopérer aux enquêtes internationales relatives aux avions de la PanAm et d'UTA.

#### Mars

24. Arrivée à Tripoli de la « Commission des Sept » de la LEA où elle est reçue par le commandant Jalloud, puis par le colonel Kadhafi.

22. Les ministres des affaires étrangères de la LEA adoptent une résolution qui demandent, en termes vagues, « d'éviter l'adoption de sanctions économiques contre la Libye ». Cette résolution est en-deça de ce que souhaitaient les Libyens qui voulaient une résolution plus ferme, ce qu'ont refusé les ministres des Etats du Golfe : l'Arabie saoudite, le Koweït, les Émirats, Qatar, Bahreïn et Oman. La résolution appelle à la solution de la crise par « les moyens pacifiques et juridiques ».

23. Le commandant Khouildi al-Hamidi en visite à Tunis où il est reçu par le président Ben Ali à qui il remet une lettre du colonel Kadhafi dans laquelle le leader libyen rappelle que son pays est prêt au dialogue et à la coopération avec la communauté internationale.

26. La Libye informe la LEA de son accord de remettre les deux inculpés à la LEA.

30. Le secrétaire général de la LEA révèle les propositions libyennes pour le règlement de la crise : la Libye s'engage à exécuter la résolution 731 et accepte d'avancer l'arbitrage de la Cour de justice de la Haye.

31. Devant le conseil de sécurité, l'ambassadeur libyen Ahmed al-Houdheiri déclare que la présence des familles des victimes dans la salle du conseil, avant même les délibérations, constitue « un scandaleux moyen de pression ». De son côté, le président du Venezuela ont subi d'importants dégâts. Le jour même, réunion du conseil de sécurité qui approuve une déclaration dénonçant les manifestations et la violation de la Convention de Vienne relative à la protection des bâtiments et des personnels diplomatiques.

31. Le Conseil de sécurité de l'ONU adopte la résolution 748 qui impose un embargo aérien contre la Libye. La résolution enjoigne aux autorités libyennes de livrer les personnes présumées coupables d'attentats contre la PanAm et l'UTA.

#### Avril

1. Lettre du colonel Kadhafi à Saddam Hussein, dans laquelle il demande le renforcement des liens entre la Libye et l'Irak.

2. Plusieurs manifestations ont lieu à Tripoli devant les ambassades de plusieurs pays membres du conseil de sécurité ayant voté la résolution 748 : celles de la Russie et du Venezuela ont subi d'importants dégâts. Le jour même, réunion du conseil de sécurité qui approuve une déclaration dénonçant les manifestations et la violation de la Convention de Vienne relative à la protection des bâtiments et des personnels diplomatiques.

3. Le « numéro deux » du ministère libyen des affaires étrangères reçoit les diplomates accrédités en Libye et leur remet une note dans laquelle la Libye déclare que « les intérêts des pays qui ont voté les sanctions souffriront ».

4. Le colonel Kadhafi prononce un discours à Tripoli dans lequel il rejette la résolution 748, parle de « croisade des chrétiens contre les musulmans ». Dans ce même discours, il menace de se proclamer Calife et de proclamer la Libye deuxième Etat fatimide en Afrique du Nord, si les Etats arabes refusent l'Union. La Libye, dit-il, prendra ses responsabilités et groupera sous son étendard tous les combattants pour l'Islam.

4. Lors d'un serment transmis par la TV en direct, l'imam de Tripoli demande la nationalisation des sociétés commerciales des pays ayant voté la résolution 748, ainsi que l'évacuation de leurs ressortissants.

5. Le secrétaire du comité populaire général, Zaïd Omar Dordah, déclare que les États-Unis et la Grande-Bretagne cherchent en réalité à renverser le gouvernement ; demande par ailleurs la médiation de Paris dans la crise de Lockerbie.

5. Lettre du Front libyen des forces démocratiques (FLFD) de l'opposition au secrétaire général des Nations-Unies, M. Boutros Ghali, dans laquelle il dénonce le terrorisme libyen.

5. Le secrétaire général de l'organisation de la conférence islamique exprime son profond regret devant l'empressement du Conseil de sécurité de voter des sanctions contre la Libye.

7. Le « Comité des sept » de la LEA critique la décision des Nations-Unies d'appliquer des sanctions contre la Libye ; le Comité considère que ces sanctions sont contraires à la Charte de l'ONU.

8. Le secrétaire du comité populaire général, Omar Dordah affirme que son pays et l'objet d'un complot, avec la complicité des Nations-Unies. Le jour même, le secrétaire général de la Ligue des États arabes, A. Abdelmajid, adresse une lettre au secrétaire général de l'ONU, dans laquelle il rappelle le travail accompli pour résoudre la crise de Lockerbie.

10. Le secrétaire général de l'ONU déclare que la Libye a démontré sa volonté de coopérer pour l'application de la résolution du conseil de sécurité. Le jour même aux Philippines, des manifestants se massent devant l'ambassade des États-Unis pour protester contre les sanctions de l'ONU.

10-11. Entretien entre d'un côté I. al-Bichari (affaires étrangères) et Dabri, responsable des renseignements libyens, et le secrétaire général de l'ONU, Boutros Ghali, de l'autre. Les responsables libyens présentent des propositions pour le règlement de la crise de Lockerbie.

12. Le colonel Kadhafi déclare à des journalistes que son pays accepte que les inculpés se remettent eux-mêmes à un pays « neutre ». Pour sa part, il refuse de déroger au principe de la souveraineté libyenne, mais accepte de participer aux enquêtes, dans la mesure où elles ne sont pas en contradiction avec les lois libyennes.

13. Le commandant Jalloud, « numéro deux » déclare devant les ministres arabes du travail que la Libye n'abdiquera jamais devant les menaces américaines, ni devant la force.

14. Saisie par les autorités libyennes, la Cour de justice de la Haye rend un jugement, dans lequel elle s'estime « incompétente de décider d'une question dont le conseil de sécurité est saisi déjà et dont les décisions priment sur l'avis de la Cour ». Ainsi, par 11 voix contre 5 (Algérie, Nigeria, Madagascar, Sri Lanka, Libye), la Cour de la Haye refuse de proposer des « mesures conservatoires » dans le différend qui oppose la Libye aux États-Unis et à la Grande-Bretagne.

15. Le président égyptien Moubarak déclare que la Libye devrait tenir compte des changements intervenus sur la scène internationale. Il révèle que le colonel Kadhafi lui a demandé de réaliser une Union entre les deux pays, ce que Moubarak a refusé considérant que toute Union doit résulter de la volonté populaire. Le même jour, entrée en application des sanctions de l'ONU prévues dans la résolution 748.

17-23. 3<sup>e</sup> congrès du Conseil national du Front national du salut de la Libye (FNSL) à Dallas (USA), le FNSL, principale force de l'opposition, appelle à la constitution d'un « gouvernement provisoire » et un « conseil de la présidence » qui auront à charge de gérer le pays après le départ de Kadhafi. Dans un document adopté par les congressistes, le FNSL demande la démocratisation de la vie politique par l'instauration des libertés publiques et fondamentales.

18. Un important homme d'affaires d'origine arabe s'entretient à Tripoli avec le colonel Kadhafi; il est question des intérêts des sociétés occidentales et de contacts commerciaux avec l'Occident.

19. Le colonel Kadhafi s'entretient avec des responsables des organisations politiques en Syrie. Il reçoit également deux membres du parti communiste syrien.

21. Entretien entre le colonel Kadhafi et le président égyptien Housni Moubarak à Sidi Barrani (Égypte) en vue de trouver une solution à la crise de Lockerbie. Kadhafi demande des garanties et l'assurance que les États-Unis n'inculpent pas d'autres Libyens; demande l'ouverture de négociations avec les Américains.

21. De Londres où il vit avec sa famille, le prince héritier, l'Émir Mohamed Hassan al-Ridhâ as-Sanoussi (fils du prétendant au trône, Hassan al-Ridhâ as-Sanoussi) déclare que la royauté revient de droit à la famille sanoussi dont les droits sont inaliénables.

22-23. De retour d'un séjour en Libye, un journaliste de la BBC fait état de dissensions entre le colonel Kadhafi et le commandant Jalloud à propos de l'extradition des deux inculpés.

28. Lors de la 97<sup>e</sup> session du conseil de la Ligue des États arabes (LEA), la Libye soumet un projet de résolution demandant à tous les pays arabes de ne pas appliquer la résolution 748 du conseil de sécurité de l'ONU.

29. Conférence de presse du colonel Kadhafi dans le désert de Syrte, au cours de laquelle il se dit prêt à la confrontation avec l'Occident. Il dément l'implication de son pays dans les deux attentats et dénonce le néocolonialisme. Le jour même, le secrétaire du comité populaire général, Omar Dordah, déclare à Bruxelles (au siège de la CEE) que l'objectif des Américains est de renverser le régime pour instaurer leur domination sur l'Afrique du Nord et pour s'emparer du pétrole.

30. Dans un discours, le président Moubarak déclare que l'Égypte a fait tout ce qu'elle pouvait pour éviter à la Libye des opérations militaires.

## Mai

1. Le Département d'État américain publie un rapport de 90 pages sur « le terrorisme libyen ».

4. Un comité populaire jordanien de « soutien au peuple libyen » organise une marche symbolique devant le siège de l'ONU à Amman pour protester contre les sanctions onusiennes.

9. Dans un discours radiotélévisé, le colonel Kadhafi déclare qu'il est prêt à autoriser une enquête internationale en Libye sur « les prétendues armes chimiques ». Il affirme également que son pays n'a pas l'intention de fabriquer l'arme nucléaire trop coûteuse.

9. Interview de M<sup>me</sup> Khedija Ahmed, présidente de l'Union des femmes libyennes (UFL) de l'opposition, dans laquelle, elle dénonce la corruption des mœurs en Libye et déclare que les femmes libyennes souhaitent le renversement de Kadhafi. La présidente de l'UFL explique que les membres de l'union sont dans leur majorité des universitaires vivant à l'étranger.

10. Henri Schuler, spécialiste de la Libye, conseiller du gouvernement américain et chef du programme « Énergie et sécurité » du centre d'études stratégiques et internationales à Washington, déclare qu'il faut imposer à la Libye un embargo pétrolier pour contraindre Kadhafi à quitter le pouvoir, car celui-ci « est une menace pour les intérêts occidentaux ». Schuler explique qu'il n'a jamais pardonné à Kadhafi d'avoir nationalisé les compagnies américaines en 1971, dont Schuler était un des experts.

13. Le colonel Kadhafi procède à d'importantes mutations dans l'appareil de sécurité.

15. Selon certaines sources, le colonel Kadhafi a fait l'objet d'une tentative d'assassinat lors de son passage dans un club d'officiers à Syrte.

19. Lettre de Bichari, secrétaire du comité populaire des relations extérieures, au secrétaire général de l'ONU dans laquelle il reconnaît que dans le passé la Libye a entretenu des relations avec des groupes terroristes. Il déclare par ailleurs que son pays s'engage à rompre ses relations avec toutes les associations et groupements terroristes.

22. Le parlement russe décide de réétudier la légalité et la légitimité de la participation de la Russie aux sanctions internationales contre la Libye.

25. Le président Moubarak déclare que son pays se tient du côté du peuple libyen et continue d'utiliser de tous ses moyens et de ses relations pour contenir la crise; il se déclare opposé à tout recours à la force pour le règlement des différends.

27-28. De passage à Paris, le secrétaire général de la LEA tente de convaincre la France et la CEE de lever leur opposition à la participation libyenne au dialogue euro-arabe. Pour F. Mitterand, l'opposition de la France est une décision provisoire qui prendra fin avec le règlement du différend qui oppose la Libye aux pays occidentaux.

## Juin

9. Annonce du changement de direction de l'agence libyenne JANA : « des forces révolutionnaires ont pris le contrôle du quotidien officiel al-Fajr al-Jadid et ont chassé l'ancien directeur ». *Al-Jamâhîriya*, organe des comités révolutionnaires critique les options unionistes de Kadhafi.

9. Rencontre à Genève, sous l'égide des Nations-Unies, entre des représentants libyens et britanniques. La Libye accepte la résolution 731 et fournit des informations sur l'IRA (armée républicaine irlandaise). Le même jour, des membres du FNLS (opposition) manifestent à Londres et dénoncent la rencontre de Genève.

10-24. Réunion du Congrès général du peuple (CGP) qui adopte une résolution dans laquelle il déclare ne pas avoir d'objection à ce que les deux ressortissants libyens, tenus par les États-Unis et la Grande-Bretagne pour responsables de l'attentat de Lockerbie, soient jugés par un « tribunal juste et équitable ». Le CGP appelle les deux pays à rétablir les relations diplomatiques avec la Libye.

11. Le Front national du salut de la Libye (FNLS) publie une déclaration qui dénonce les « pseudocritiques » contre Kadhafi, parues dans la presse des comités révolutionnaires.

12. *Al-Jamâhîriya*, organe des comités révolutionnaires, demande au colonel Kadhafi de revoir sa politique maghrébine : « La Libye aux Libyens ». De son côté, *az-Zâhîf Al-Jamâhîriya* critique les comités révolutionnaires arabes pour leur manque de solidarité avec la Libye. Le même jour, dans un discours, le colonel Kadhafi critique le prétendu « nouvel ordre international » qui transforme la Libye en prison.

13. Dans un discours devant le congrès général du peuple, le secrétaire général du CGP, Abdelrazzak Sâsâ déclare que « la loi libyenne ne permet pas l'extradition de citoyens libyens vers d'autres pays ». Il affirme par ailleurs que son pays n'est pas responsable des explosions de la PanAm et de l'UTA.

13. Le colonel Kadhafi procède à plusieurs changements dans le corps diplomatique.

14. *Az-Zâhîf al-Akhdâr*, organe des comités révolutionnaires, revendique le droit pour tous les Libyens de diverger par rapport aux options de Kadhafi, en particulier concernant ses positions unionistes. Il s'oppose par ailleurs aux extraditions qui sont contraires à la souveraineté nationale.

19. Conférence de presse à Londres après le décès de Hassan Ridhâ as-Sanoussi, et révélation du contenu du testament du roi défunt qui demande la restauration de la monarchie. Son fils, le prince Mohamed al-Hassan al-Ridhâ lui succède, comme prétendant au trône.

20. Explosion dans un dépôt d'armement : 60 personnes tuées et 400 blessées. Douze officiers, trente soldats et de nombreux civils sont arrêtés par les services de sécurité. Les premiers éléments de l'enquête s'orientent vers le FNSL de l'opposition.

24. Les États-Unis rejettent les propositions du CGP concernant la remise des inculpés à « un tribunal juste et équitable ».

25. Le porte-parole du FNSL (principale force de l'opposition), Ibrahim Sâhd, déclare que les décisions du CGP sont le reflet de l'anarchie qui règne actuellement en Libye.

## Juillet

10. Le publicitaire socialiste (d'origine suisse), Marti, déclare que les autorités libyennes l'ont chargé de la réalisation de la campagne publicitaire. Convaincu de l'innocence des Libyens, Marti estime qu'il « faut défendre ce pays contre l'arrogance et le complot américain ».

## Août

29-30. Réunion de concertation et de coordination à Genève, des principaux leaders de l'opposition.

21. Un Haut responsable égyptien déclare que son pays déploie tous ses efforts pour trouver une solution à la crise dans le respect de la légalité internationale et de la souveraineté libyenne.

21. Les autorités britanniques reconnaissent que les informations fournies par la Libye concernant l'IRA sont « utiles et constituent un nouveau pas positif ».

31. Discours du colonel Kadhafi dans lequel il annonce la fin de la propriété collective et la libéralisation totale de l'économie. Il fait le bilan du travail accompli et rappelle les réalisations du régime depuis 1969. Dans ce même discours, il propose aux Américains des négociations directes.

## Septembre

1. Le Front national du salut de la Libye (FNSL), principale composante de l'opposition, publie un document rappelant « les méfaits de la politique de Kadhafi qui a gaspillé 220 milliards depuis 1969 ». Le FNSL demande le départ de Kadhafi, l'application d'une alternative démocratique et la constitution d'un gouvernement provisoire.

4. Dans une conférence de presse, le colonel Kadhafi déclare que le conseil de sécurité de l'ONU n'a jamais exigé l'extradition des Libyens. Il s'est réjoui par ailleurs de l'amorce de dialogue avec les États-Unis.

5. La Grande-Bretagne renouvelle ses demandes d'extradition des deux inculpés.

14. Les autorités libyennes se félicitent du soutien des non-alignés dans la crise qui les opposent aux pays occidentaux.

17. A l'occasion de la commémoration du 61<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Omar al-Mokhtar, le colonel Kadhafi déclare que les Nations-Unies sont devenues une épée qui menace la Libye. Les Nations-Unies, dit-il, se sont transformées en outil de la politique occidentale.

## Octobre

8. Dans le cadre de la lutte engagée par le pouvoir contre la centralisation et la bureaucratisation de l'État, le Congrès général du peuple (CGP) décide de réduire de 22 à 13 le nombre des comités populaires généraux (ministères).

12. Le juge français Bruguière, chargé du dossier de l'UTA, reçoit à Paris le juge libyen chargé d'enquêter sur cette affaire.

19. La Libye dépose auprès du secrétariat de l'UMA les documents de ratification des 14 conventions maghrébines déjà adoptées par le conseil de la présidence de l'UMA. Ces conventions constituent la cadre juridique portant organisation de l'action de l'UMA.

21. Les autorités libyennes décident de rattacher la sécurité et les renseignements au ministère de la justice et de la sécurité nationale.

## Novembre

11. Réunis en Mauritanie, les chefs d'États de l'UMA, en l'absence du roi Hassan II et du colonel Kadhafi, appellent à la solidarité avec la Libye, dans le respect des décisions internationales. Ils demandent par ailleurs au conseil de sécurité de l'ONU de revoir les décisions et de lever l'embargo appliqué contre la Libye.

15. A l'occasion de l'ouverture de la session extraordinaire du CGP, Abdesselam Jalloud prononce un discours télévisé dans lequel il appelle le nouveau président élu, Bill Clinton (« qui représente des jeunes générations et les classes pauvres ») à « ouvrir une nouvelle page sur la base du respect mutuel ». Il invite par ailleurs le juge français Brugière à venir enquêter en Libye, mais « pas dans un navire de guerre ».

16-19. Réunion à Syrte du CGP, qui déclare que la Libye est disposée de coopérer dans l'enquête de Lockerbie. Décide de l'extradition des deux inculpés dans la mesure où ils pourront être jugés par « un tribunal intègre et équitable ». Le CGP s'engage à appliquer la résolution 731.

18. Le colonel Kadhafi déclare que les dépenses militaires depuis 20 ans se montent à 23 milliards de dollars US. Le même jour, les 3000 membres du CGP désignent Dordah, comme secrétaire du comité populaire général (gouvernement) et al-Mountassir, comme secrétaire du comité populaire des relations extérieures (affaires étrangères).

19. Le ministre britannique du Foreign office, Douglas Hurd, espère mettre fin à l'affaire de Lockerbie et se dit opposé à des sanctions pétrolières contre la Libye.

20. Devant la Chambre des communes (parlement), le premier britannique, John Major, renouvelle ses attaques et ses menaces contre la Libye. Il reconnaît par ailleurs que les autorités libyennes ont déjà commencé à collaborer avec le gouvernement en lui fournissant des informations sur l'IRA et en fermant les « camps d'entraînement pour terroristes en Libye ».

## Décembre

9. Le Conseil de sécurité de l'ONU reconduit les sanctions contre la Libye, estimant que « les conditions ne sont pas réunies pour une modification des sanctions imposées à ce pays le 31 mars ».

10. Le prince héritier, l'Émir Mohamed al-Hassan al-Ridhâ as-Sanoussi appelle tous les Libyens de l'intérieur et de l'extérieur de fêter l'anniversaire de l'indépendance de la Libye et d'exprimer leur attachement à la constitution monarchique : « la monarchie est le meilleur régime pour la Libye ». Le même jour, plusieurs manifestations ont lieu dans les principales villes du pays dénonçant les décisions de l'ONU.

15. Le ministre libyen des affaires étrangères, Omar al Mountassir adresse une lettre au secrétaire général des Nations-Unies, Boutros Ghali dans laquelle il lui demande d'user de ses bons offices pour l'organisation d'un procès « dans un pays neutre ». Le même jour, le président américain, Bush, prend une dernière décision avant la fin de son mandat : il décide de reconduire les sanctions économiques appliquées par les États-Unis contre les intérêts libyens, car il estime que la Libye continue d'être impliquée dans le terrorisme international.

Fin décembre : Le commandant al-Houni ex-membre du CCR (dans l'opposition) envoie une lettre au colonel Kadhafi lui demandant de démissionner et de remettre le pouvoir au CCR. Il lui demande aussi de charger le colonel Abou Bakr Younés de former « un gouvernement de salut national ». Il accuse Kadhafi d'avoir rallumé les flammes du tribalisme et du régionalisme, mal qui a rangé la Libye dans le passé.